
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2011

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	6
2.1	Infractions selon la loi.....	10
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi.....	10
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	11
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	11
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	11
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions....	12
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris cel-les des années précédentes).....	13
2.3	Infractions selon la répartition géographique	14
2.3.1	Code pénal (CP).....	14
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	14
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	15
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	18
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	19
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	20
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	20
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	21
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	21
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	22
2.4	Prévenus selon la loi.....	23
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi.....	23
2.4.1.1	Code pénal (CP).....	23
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	24
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	24
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisse/étrangers selon le statut de séjour)	25
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	26
2.4.3.1	Code pénal (CP).....	26
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	26
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	27
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
2.4.4.1	Code pénal (CP).....	27
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	28
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	28
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	29
3	Partie détaillée.....	30

3.1	Infractions de violence	30
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	30
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	31
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	32
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	32
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	32
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	33
3.1.4.1	Lésions corporelles graves	33
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	33
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	35
3.2	Violences domestiques	36
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	36
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	37
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	38
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	39
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	39
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	39
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	40
3.4	Infractions contre le patrimoine	41
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	41
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	42
3.5	Brigandage	43
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	43
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	43
3.6	Vol	44
3.6.1	Répartition selon le type de vol	44
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	45
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	45
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	45
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	46
3.7	Vol de véhicule	47
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	47
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	47
3.8	Dommmages à la propriété	48
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	48
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	48
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	49
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	49
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	50
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	51
3.9.3.1	Consommation par substances	51
3.9.3.2	Trafic par substances	52
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	53
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	53
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	53

3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	54
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	54
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	55
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	56
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	56
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	57
4	Évolution.....	58
4.1	Tableaux	58
4.1.1	Infractions selon la loi	58
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	59
4.1.3	Code pénal: Infractions selon les districts	60
4.1.4	Code pénal: Infractions selon les communes.....	61
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	62
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts.....	62
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes	63
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	64
4.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts.....	64
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes	65
4.1.11	Infractions de violence	66
4.1.12	Infractions de violence domestiques	67
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	68
4.2	Graphiques.....	69
4.2.1	Infractions selon la loi	69
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	70
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	70
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	71
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	71
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	72
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins.....	73
5.1	Événements cantonaux	73
6	Glossaire méthodologique.....	74
6.1	Introduction.....	74
6.2	Définitions	74
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	74
6.2.2	L'infraction.....	74
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	74
6.2.4	La personne lésée	74
6.2.5	La population résidente permanente	74
6.2.6	Etat des communes	75
6.3	Principes d'exploitation des données	75
6.3.1	Statistique de sortie	75

6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	75
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	75
6.4	Chiffres clés	75
6.4.1	Chiffres absolus	75
6.4.2	Chiffres relatifs.....	75
6.4.3	Graphiques	76
7	Index des tableaux.....	77
8	Index des figures.....	78

1 Introduction

En 2011, la statistique policière de la criminalité a recensé, dans le Jura, au total 2753 **affaires** (2313 en 2009 et 2534 en 2010, 456'601 au niveau Suisse en 2011) comportant 4356 infractions, (3656 en 2009 et 4045 en 2010, 682'820 au niveau Suisse en 2011) si l'on tient compte de toutes les lois. Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2011 équivaut à 4356 contre 4045 en 2010 et 3656 en 2009. Le taux d'**affaires** pour 1000 habitants est de 34.6 (31.4 en 2010) dans le canton du Jura contre 48.7 au niveau Suisse. Le taux du total des infractions pour 1000 habitants est de 62.2 (57.8 en 2010) dans le canton du Jura contre 86.7 au niveau Suisse. Le taux d'infractions au code pénal est de 52.7 pour 1000 habitants dans le Jura (47.6 en 2009) contre 71.1 en Suisse. La police jurassienne traite en moyenne 8 affaires par jour.

Sur l'ensemble des infractions, 84.8% concernent le code pénal (81% au niveau Suisse), 13% la loi sur les stupéfiants (13% au niveau Suisse), 1.7% la loi sur les étrangers (4% au niveau Suisse) et 0.6% des lois fédérales annexes comportant des dispositions pénales (2% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Taux d'élucidation

Pour la troisième fois, il est possible de déterminer la part des infractions élucidées au niveau national et cantonal. Il faut noter un taux d'élucidation des infractions au code pénal est toujours élevé dans le Jura (30%) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (26%). Ce taux est toutefois en forte baisse par rapport aux années précédentes (36% en 2010 et 39% en 2009). Il est vraisemblable que cette baisse soit due à l'introduction du nouveau Code de procédure pénale suisse et à l'augmentation du volume des affaires à traiter.

Pour les infractions graves, comme les tentatives d'homicides, les lésions corporelles graves, les viols, les brigandages qualifiés, il est de 80% contre 66.7% en 2010. Pour les autres infractions du code pénal, on observe de grandes disparités dans la part des infractions élucidées. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière et, d'autre part, aux circonstances des infractions. Ainsi, le taux d'élucidation est respectivement de 87.1% (83.6% au niveau Suisse) et de 77.5% (78.4% au niveau Suisse) pour les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et les infractions contre l'intégrité sexuelle – infractions pour lesquelles la victime connaît souvent l'auteur des faits à l'exception des cas d'exhibitionnisme. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui ont fortement augmenté en 2011 (14% de cas en plus), ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 18.1% contre 24.9% en 2010 (15.8% en 2011 et 18.6% en 2010 au niveau Suisse). Sans ces deux infractions, le taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine est de 61%. Le taux d'élucidation est élevé pour les infractions à la loi sur les stupéfiants (99% dans le Jura contre 96.9% au niveau Suisse) et à la loi sur les étrangers (100% contre 99,8% au niveau Suisse), car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Personnes prévenues

La part des infractions au code pénal élucidées est particulièrement intéressante lorsque l'on considère les prévenus (648 prévenus dénoncés en 2011 contre 613 en 2010 et 655 en 2009) : plus le taux d'élucidation est élevé, plus les résultats sont représentatifs. Les résultats confirment une fois de plus un fait bien connu en criminologie, à savoir que ce sont les hommes de 18 à 30 ans qui ont le

plus affaire à la police. Mais, par rapport aux chiffres de la population, le taux le plus élevé s'observe chez les jeunes de 15 à 17 ans.

Au total, 96 mineurs (124 en 2010) ont été dénoncés par la police pour avoir commis au moins une infraction au code pénal, soit 14.8% du total des prévenus dénoncés (648 en 2011 contre 613 en 2010). Il n'y a pas, à proprement parler, de surreprésentation des mineurs dans le canton du Jura. Le nombre de prévenus mineurs a baissé de 22% comme dans le reste de la Suisse (-21%). En termes absolus, les mineurs sont enregistrés par la police le plus souvent pour les infractions suivantes : vols (26 prévenus), lésions corporelles simples (23), dommages à la propriété (15), incendies intentionnels (11), menaces (11) et injures (8). La part des mineurs ayant commis une infraction dans le domaine du patrimoine est de 16.2% par rapport au nombre total de prévenus, de 13.3% dans le domaine des violences, de 91% pour les incendies intentionnels et 12% pour les vols de véhicules.

La proportion de prévenus ayant commis plus de 10 infractions est de 2% chez les prévenus adultes suisses (2,2% en Suisse) et de 1.6% chez les prévenus étrangers (2.6% en Suisse). Aucun prévenu mineur ne compte autant d'infractions dans le Jura à son actif, contrairement à la moyenne suisse (2,7 % des prévenus mineurs).

Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers reste inférieure au niveau Suisse (43.6% contre 50.7%). Dans les résidents permanents, on constate que 73.7% des prévenus (63% pour la Suisse) sont de nationalité suisse et que 26.3% sont des étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou d'un permis de résidence à l'année. La part des requérants d'asile représente 5% des prévenus, la catégorie "Autres" représentant 18% (permis G et L, NEM, sans statut, etc.). La part démographique des étrangers dans la population résidente permanente jurassienne était d'environ 14% en 2011 (22% au niveau Suisse). Leur proportion parmi les prévenus est donc supérieure à leur part dans la population. Ceci s'explique largement par le fait que le profil des migrants (majorité d'hommes de 18 à 35 ans à très faible revenu) coïncide au profil-type des auteurs de délits.

Les personnes relevant du domaine de l'asile sont en légère hausse parmi les personnes prévenues d'une infraction au code pénal si l'on compare 2010, avec 4.8% des prévenus, et 2011 avec 5.1% (5.5% en 2011 contre 4.3% en 2010 pour la Suisse). Des personnes appartenant à ce groupe de population sont prévenues pour quelques 67 infractions.

La répartition des prévenus par nationalité correspond largement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population résidente permanente. Parmi les prévenus étrangers, on compte, pour les infractions au code pénal, en chiffres absolus, principalement des personnes de nationalité française, italienne, portugaise, serbe/monténégrine/kosovare, algérienne, etc. Quant aux prévenus ne bénéficiant d'aucun statut de séjour, on retrouve avant tout la nationalité roumaine, française, serbe/monténégrine/kosovare, géorgienne et algérienne. La répartition des prévenus par nationalités varie considérablement selon les lois.

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. Toutes ces violences sont en augmentation entre 2010 et 2011. La part des actes de violence grave atteint 3.6% pour 15 infractions (2.9% pour la Suisse) en 2011. Parmi celles-ci figurent les homicides (1 homicide réalisé et 1 tentative d'homicide), les lésions corporelles graves (7), les viols (6) et les actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4 (0). Le seul homicide a été réalisé au moyen d'une arme coupante/tranchante. Quant à la tentative d'homicide, elle fait suite à un cambriolage où l'auteur a foncé avec sa voiture

contre le lésé. La quasi totalité des lésions corporelles graves (6 cas sur 7) résulte d'une pure violence physique. Pour les infractions de violence d'intensité moyenne, on recense, par ordre de fréquence, les lésions corporelles simples avec une augmentation marquée (148 cas contre 104 en 2010 et 106 en 2009), les voies de fait en diminution, mais en vases communicants avec des infractions plus graves (49 cas contre 66 en 2010 et 90 en 2009), et le brigandage (10 cas contre 5 en 2010 et 7 en 2009). Parallèlement, la police enregistre aussi des cas de menaces de violence, constitutifs du délit de menaces au sens du code pénal (95 cas contre 76 en 2010 et 93 en 2009).

Il a été possible de chiffrer pour la troisième fois, sur le plan national et cantonal, le nombre d'infractions (plusieurs infractions sont souvent réalisées dans une même affaire) dans le domaine de la violence domestique et de la comparer au niveau intercantonal. En 2011, 159 infractions ont été commises dans le cadre familial, contre 148, en 2010, soit 2.2 pour 1000 hab. (15'061 pour la Suisse, 1.9 pour 1000 habitants). 73.80% d'entre elles ont eu lieu entre anciens ou actuels partenaires (77.3% au niveau Suisse).

Infractions contre l'intégrité sexuelle

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants (10 en 2011 contre 13 en 2010 et 12 en 2009) sont les infractions les plus souvent enregistrées (25% des cas contre 22.9% en Suisse où une forte augmentation a été constatée). L'année 2011 aura aussi enregistré un nombre important de plaintes pour contrainte sexuelle (12 cas contre la moitié de ce nombre les années précédentes). L'exploitation des données montre clairement que la victime et la personne inculpée se connaissaient souvent et faisaient partie du même cercle familial dans presque la moitié des cas.

Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (68.9% dans le Jura et même 73.1% en Suisse). La moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols: ces derniers ont connu une forte augmentation (+14%). Ils ont été au nombre de 1263 en 2011 contre 1111 en 2010 et 934 en 2009, et même de 1629 si l'on tient compte des vols/vols d'usage de véhicules. Les dommages à la propriété représentent une autre part importante des infractions contre le patrimoine: on en a dénombré, sans ceux en lien avec un vol (cambriolages), 324 en 2011 (361 en 2010 et 434 en 2009), soit une baisse de 10%. Au total, ce sont 560 vols par effraction/vols et par introduction clandestine qui ont été recensés en 2011 (contre 515 en 2010), soit une augmentation de 8.7%. Mais il faut tenir compte que sur 432 vols par effraction, il y a eu 145 tentatives, donc 287 cambriolages effectivement réalisés.

Concernant les autres infractions contre le patrimoine, on observe une légère augmentation par rapport à 2010. Les brigandages, d'ordinaire peu nombreux, sont en forte augmentation (+ 5 cas), tout comme les escroqueries (65 cas en 2011 contre 31 en 2010), alors que les abus de confiance sont en diminution (-40%). Par contre, on observe une recrudescence des utilisations frauduleuses d'un ordinateur (33%). Les vols de véhicules sont relativement stables, avec une légère augmentation (7%). Pour cette dernière catégorie, il s'agit quasi essentiellement de vols de cycles.

Le pourcentage des infractions élucidées a baissé de manière importante en raison de la forte augmentation de certains types de vols qui n'ont pu être élucidés dans les mêmes proportions que les années précédentes (taux de 14% en 2011 contre 26.6% en 2010). Le nombre de vols par effraction a augmenté de 36 cas, les vols par astuce de 23 cas, les vols sur/dans un véhicule de 19 cas et les vols à la tire de 56 cas.

Loi sur les stupéfiants

564 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées dans le cadre de 289 affaires en 2011 (347 en 2010 et 250 en 2009). Le nombre d'infractions dénoncées est en diminution (-6.1%) avec 564 infractions dénoncées en 2011 contre 601 en 2010 (481 en 2009). Le nombre des saisies montre que, dans 94% des cas, des substances illégales ont pu être saisies en tant que moyens de preuve. 51.2% des infractions concernent la consommation de stupéfiants (47.9% en Suisse), principalement des produits du chanvre (78.2% dans le Jura contre 66.4% en Suisse).

Infractions selon les districts

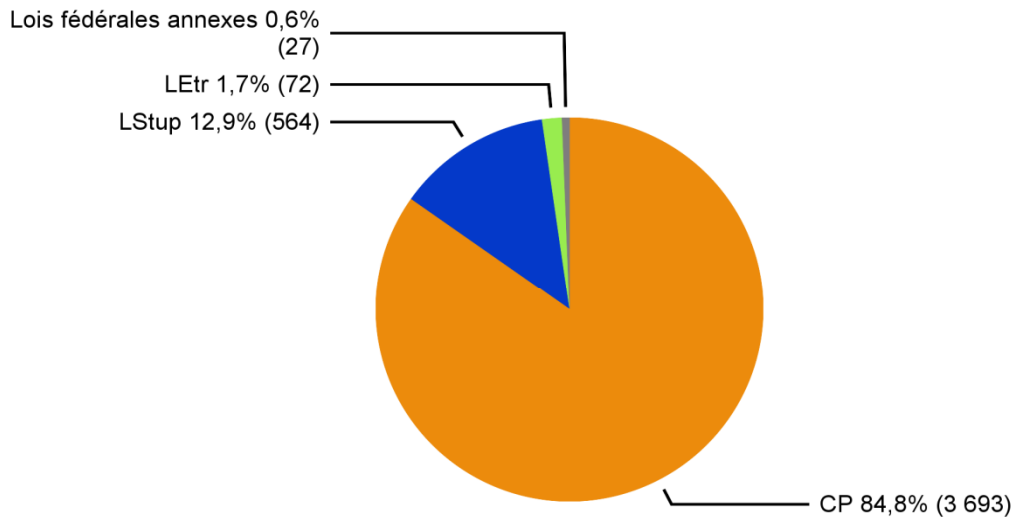
Sur le plan géographique et en matière d'infractions au code pénal, c'est le district des Franches-Montagnes qui a connu la plus forte augmentation avec une augmentation de 40% des infractions (415 infractions en 2011 contre 295 en 2010 et 252 en 2009). La situation concernant le district de Porrentruy est identique à celle du canton avec une augmentation de 11.1% (1142 infractions en 2011 contre 1027 en 2010 et 1015 en 2009). C'est finalement le district de Delémont qui connaît la moins forte progression avec 6% d'infractions en plus (2136 infractions en 2011 contre 2014 en 2010 et 1719 en 2009). Le district de Delémont reste toutefois le cercle où le nombre d'infractions pour mille habitants est le plus élevé, à savoir 61 pour 1000 habitants (47 dans le district de Porrentruy et 41 dans le district des Franches-Montagnes). Ces chiffres restent bien en-dessous de la moyenne suisse laquelle s'élève à 71.1.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2010		2011		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	3 336	36%	3 693	30%	11%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	601	99%	564	99%	-6%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	80	100%	72	100%	-10%
Autres lois fédérales annexes	28	79%	27	78%	-4%

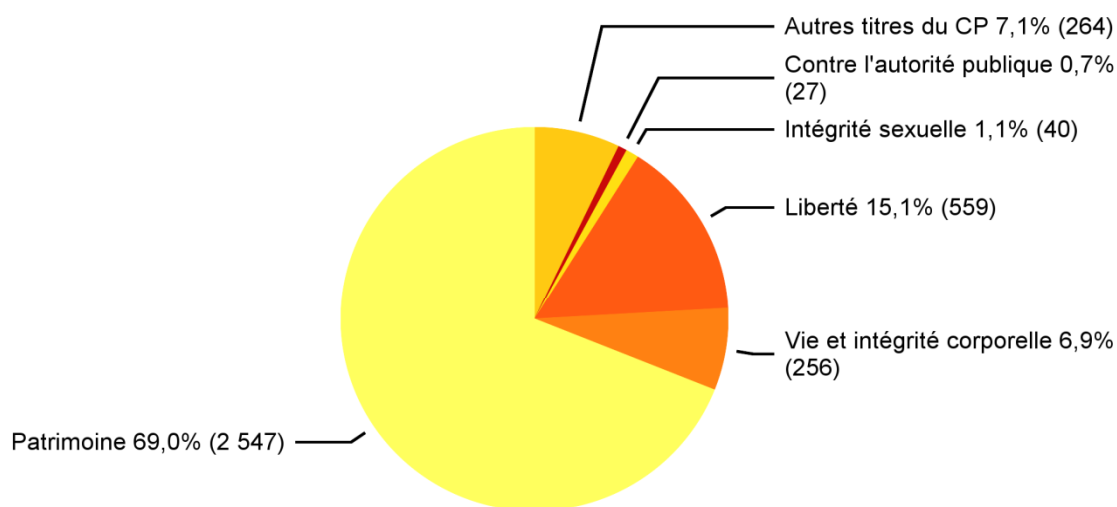
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

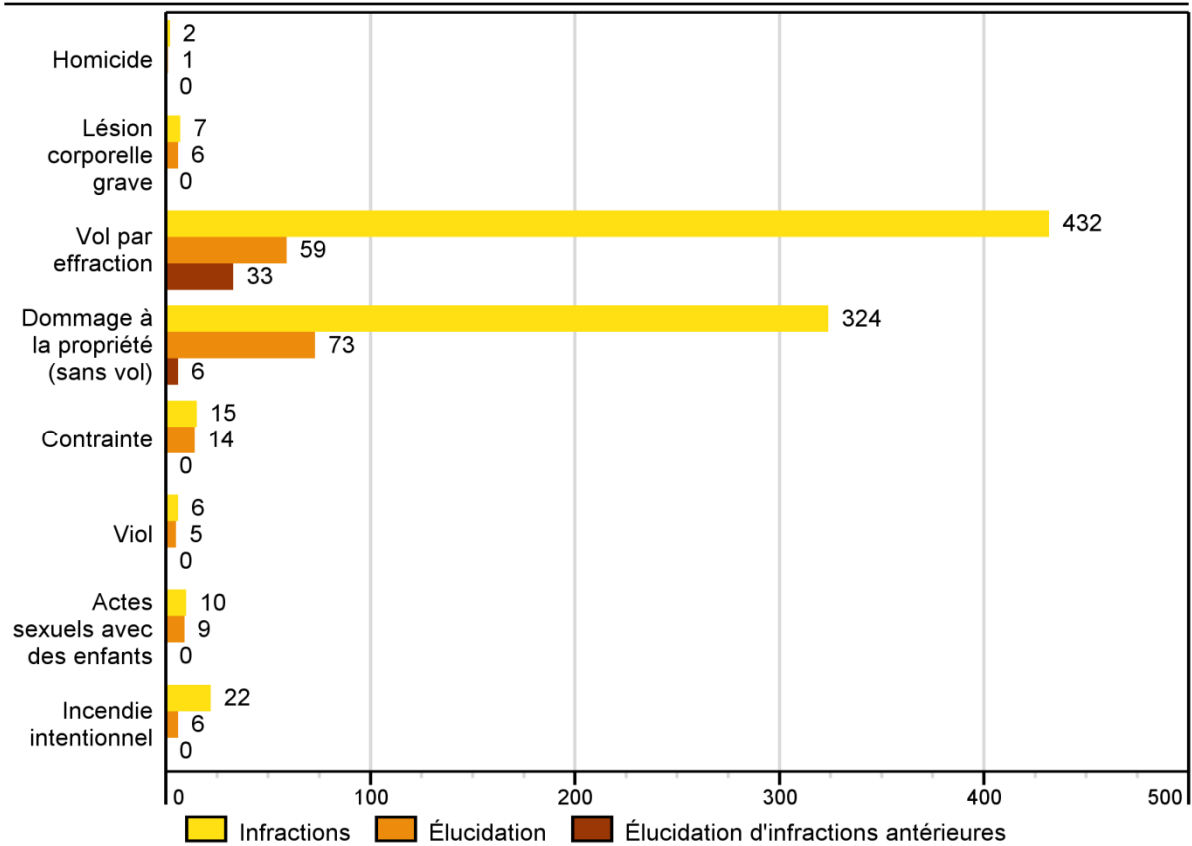
	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	3 336	35,6%	3 693	30,1%	11%
Total vie et intégrité corporelle	240	87,5%	256	87,1%	7%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	s.i.	1	0,0%	s.i.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	50,0%	7	85,7%	250%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	104	80,8%	148	85,1%	42%
Total patrimoine	2 338	24,9%	2 547	18,1%	9%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 111	26,6%	1 263	16,7%	14%
dont vol par effraction	396	22,5%	432	13,7%	9%
dont vol à l'arrachée	2	0,0%	7	14,3%	250%
Vol de véhicule	341	9,1%	366	5,7%	7%
Brigandage (Art. 140)	5	40,0%	10	40,0%	100%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	361	24,7%	324	22,5%	-10%
Escroquerie (Art. 146)	31	61,3%	65	76,9%	110%
Extorsion et chantage (Art. 156)	1	100,0%	8	87,5%	700%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	1	0,0%	0	s.i.	-100%
Total honneur, domaine secret ou privé	145	84,1%	171	81,9%	18%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	35	82,9%	41	73,2%	17%
Total liberté	499	36,9%	559	32,0%	12%
Menaces (Art. 180)	76	96,1%	95	91,6%	25%
Contrainte (Art. 181)	8	75,0%	15	93,3%	88%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	4	100,0%	9	88,9%	125%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	17	76,5%	10	70,0%	-41%
Total intégrité sexuelle	26	92,3%	40	77,5%	54%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	13	100,0%	10	90,0%	-23%
Viol (Art. 190)	4	75,0%	6	83,3%	50%
Exhibitionnisme (Art. 194)	1	100,0%	3	33,3%	200%
Pornographie (Art. 197)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Total danger collectif	31	54,8%	52	46,2%	68%
Incendie intentionnel (Art. 221)	11	36,4%	22	27,3%	100%
Total autorité publique	22	100,0%	27	100,0%	23%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	11	100,0%	17	100,0%	55%
Total administration de la justice	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions du Code pénal	32	68,8%	40	70,0%	25%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

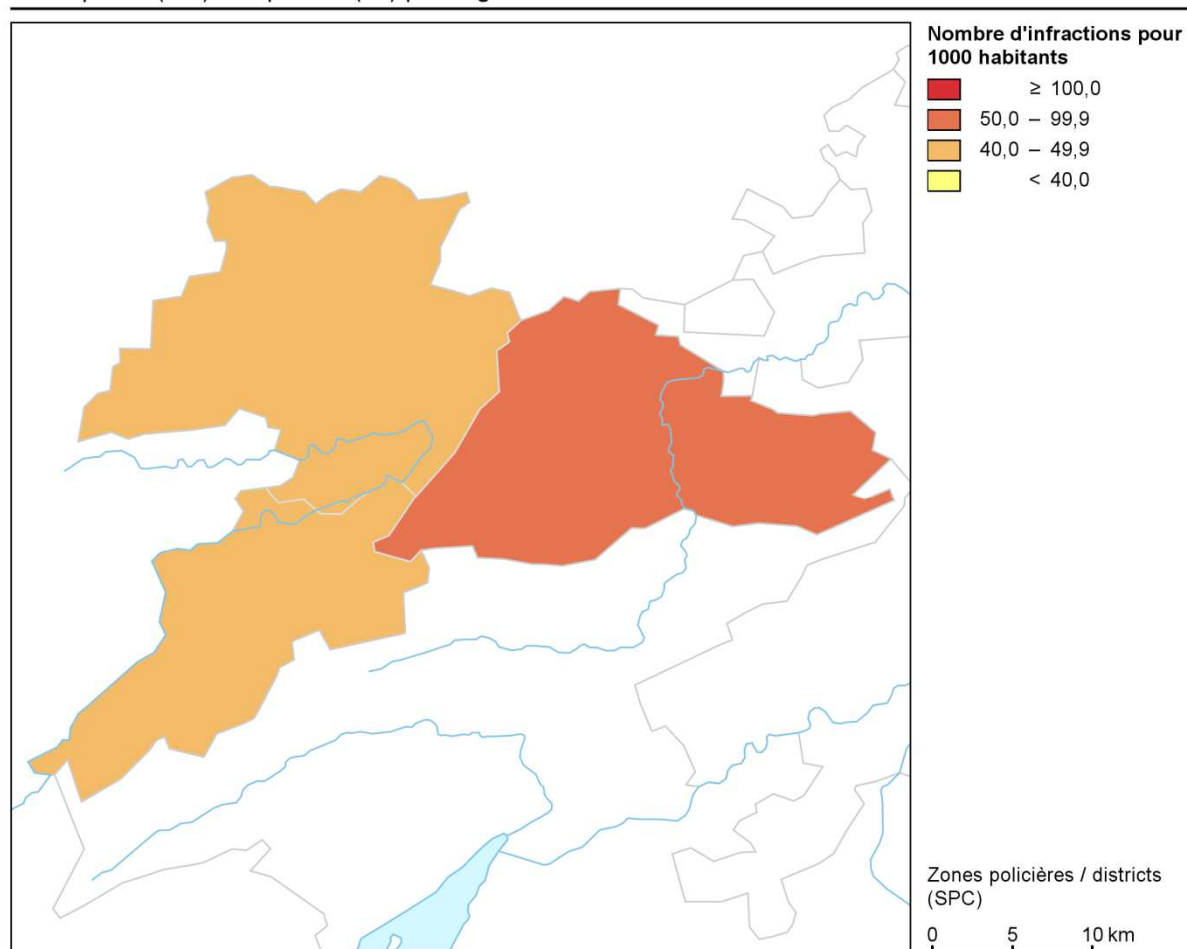
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

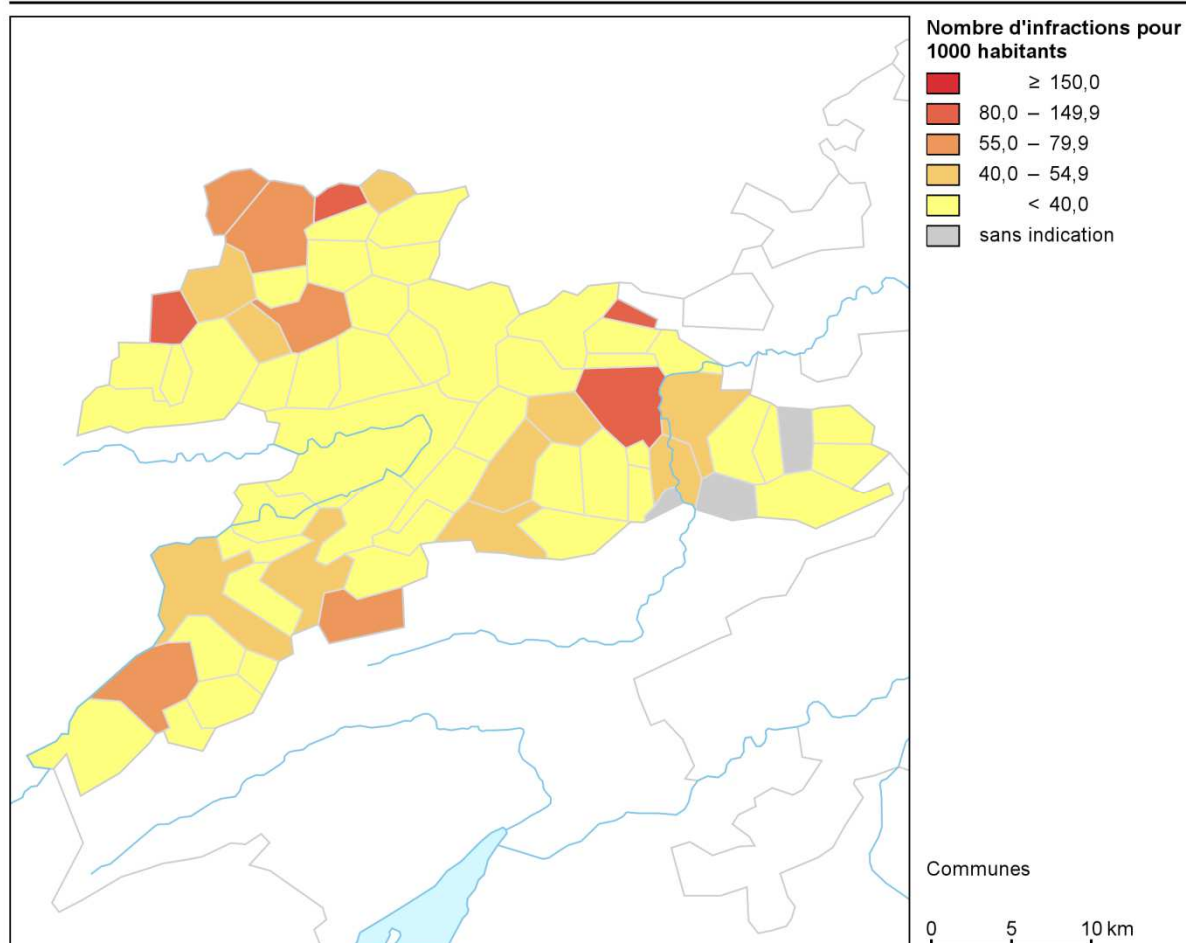
	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	2 014	35 956	56,0	2 136	35 921	61,0	6%
Les Franches-Montagnes	295	9 945	29,7	415	9 966	41,6	41%
Porrentruy	1 027	24 233	42,4	1 142	24 145	47,3	11%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	1 192	11 586	102,9	1 351	11 639	116,1	13%
Porrentruy	444	6 656	66,7	523	6 687	78,2	18%
Bassecourt	106	3 403	31,1	161	3 288	49,0	52%
Courroux	70	3 069	22,8	128	3 025	42,3	83%
Courrendlin	132	2 477	53,3	123	2 564	48,0	-7%
Saignelégier	118	2 527	46,7	134	2 500	53,6	14%
Courtételle	101	2 353	42,9	58	2 370	24,5	-43%
Courgenay	55	2 140	25,7	69	2 154	32,0	25%
Vicques	48	1 739	27,6	48	1 730	27,7	0%
Alle	39	1 703	22,9	49	1 686	29,1	26%
Le Noirmont	74	1 662	44,5	100	1 664	60,1	35%
Courfaivre	47	1 588	29,6	62	1 609	38,5	32%
Les Breuleux	20	1 373	14,6	54	1 399	38,6	170%
Develier	61	1 347	45,3	63	1 353	46,6	3%
Basse-Allaine	43	1 323	32,5	90	1 307	68,9	109%
Boncourt	87	1 298	67,0	88	1 300	67,7	1%
Clos du Doubs	57	1 312	43,4	23	1 261	18,2	-60%
Fontenais	27	1 244	21,7	14	1 251	11,2	-48%
Glovelier	109	1 189	91,7	35	1 201	29,1	-68%
La Baroche	33	1 207	27,3	22	1 189	18,5	-33%
Les Bois	18	1 155	15,6	37	1 164	31,8	106%
Haute-Ajoie	21	1 016	20,7	25	998	25,1	19%
Cornol	28	892	31,4	24	914	26,3	-14%
Boécourt	23	856	26,9	18	862	20,9	-22%
Courtedoux	28	722	38,8	37	721	51,3	32%
Bonfol	19	684	27,8	23	681	33,8	21%
Lajoux (JU)	12	685	17,5	8	681	11,7	-33%
Coeuve	18	683	26,4	21	677	31,0	17%
Bure	15	685	21,9	28	664	42,2	87%
Montfaucon	12	584	20,5	25	594	42,1	108%
Rossemaison	1	560	1,8	6	552	10,9	500%
Mervelier	6	562	10,7	7	551	12,7	17%
Vendlincourt	14	544	25,7	6	549	10,9	-57%
Les Genevez (JU)	11	525	21,0	34	538	63,2	209%
Montsevelier	9	502	17,9	7	499	14,0	-22%
Soyhières	35	481	72,8	5	488	10,2	-86%
Muriaux	4	495	8,1	9	486	18,5	125%
Corban	4	484	8,3	s.i.	466	s.i.	s.i.
Châtillon (JU)	12	431	27,8	3	433	6,9	-75%
Courchapoix	3	421	7,1	2	426	4,7	-33%
Autres communes	180	5 971	s.i.	173	5 911	s.i.	-4%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

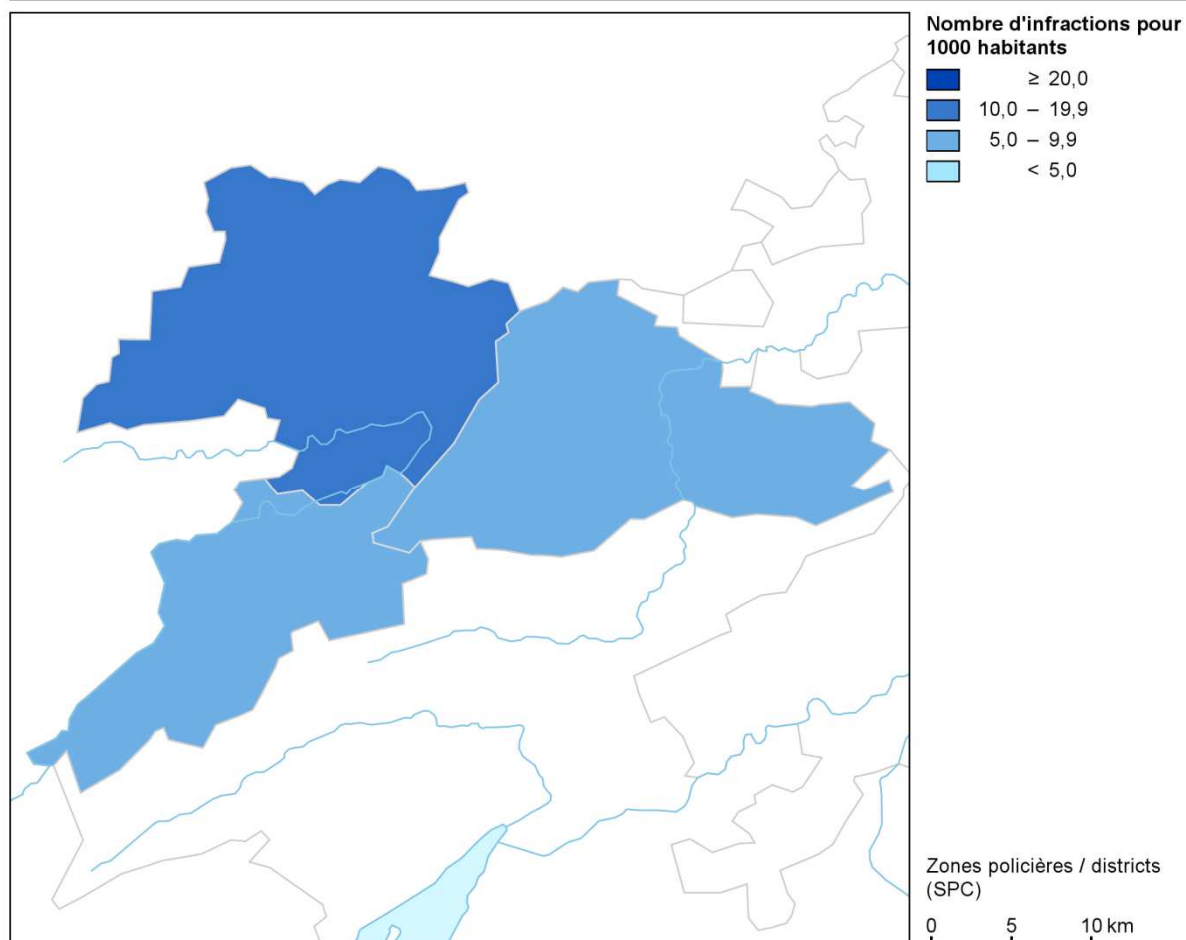
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

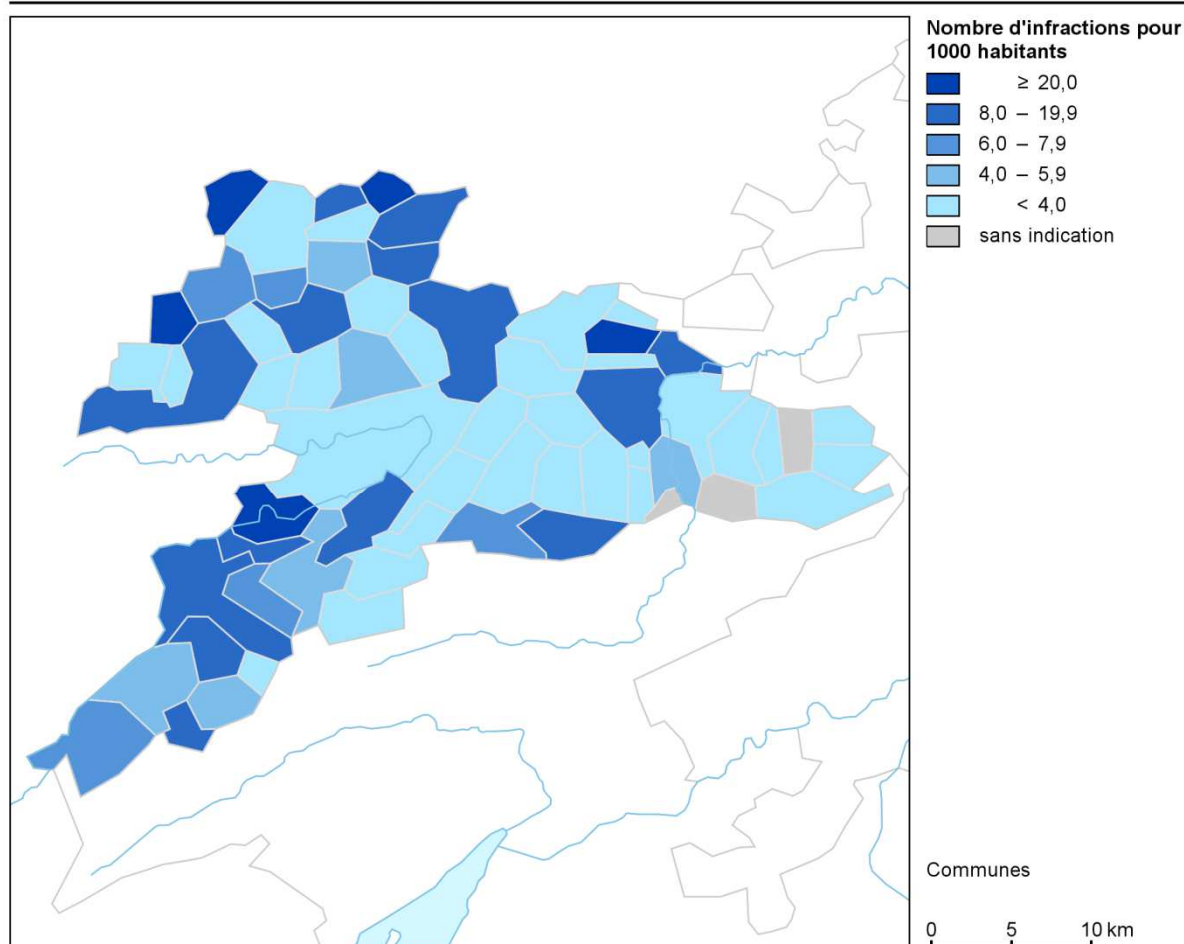
	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Porrentruy	321	24 233	13,2	316	24 145	13,1	-2%
Delémont	243	35 956	6,8	184	35 921	5,3	-24%
Les Franches-Montagnes	37	9 945	3,7	64	9 966	6,4	73%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	101	11 586	8,7	125	11 639	10,7	24%
Porrentruy	103	6 656	15,5	63	6 687	9,4	-39%
Bassecourt	5	3 403	1,5	7	3 288	2,1	40%
Courroux	7	3 069	2,3	10	3 025	3,3	43%
Courrendlin	4	2 477	1,6	11	2 564	4,3	175%
Saignelégier	13	2 527	5,1	21	2 500	8,4	62%
Courtételle	2	2 353	0,8	0	2 370	0,0	-100%
Courgenay	8	2 140	3,7	10	2 154	4,6	25%
Vicques	52	1 739	29,9	4	1 730	2,3	-92%
Alle	2	1 703	1,2	4	1 686	2,4	100%
Le Noirmont	3	1 662	1,8	8	1 664	4,8	167%
Courfaivre	1	1 588	0,6	1	1 609	0,6	0%
Les Breuleux	0	1 373	0,0	8	1 399	5,7	s.i.
Develier	1	1 347	0,7	4	1 353	3,0	300%
Basse-Allaine	8	1 323	6,0	5	1 307	3,8	-38%
Boncourt	91	1 298	70,1	109	1 300	83,8	20%
Clos du Doubs	36	1 312	27,4	2	1 261	1,6	-94%
Fontenais	1	1 244	0,8	5	1 251	4,0	400%
Glovelier	45	1 189	37,8	4	1 201	3,3	-91%
La Baroche	10	1 207	8,3	18	1 189	15,1	80%
Les Bois	14	1 155	12,1	8	1 164	6,9	-43%
Haute-Ajoie	11	1 016	10,8	15	998	15,0	36%
Cornol	4	892	4,5	2	914	2,2	-50%
Boécourt	0	856	0,0	0	862	0,0	0%
Courtedoux	2	722	2,8	2	721	2,8	0%
Bonfol	6	684	8,8	8	681	11,7	33%
Lajoux (JU)	0	685	0,0	0	681	0,0	0%
Coeuve	0	683	0,0	4	677	5,9	s.i.
Bure	8	685	11,7	4	664	6,0	-50%
Montfaucon	7	584	12,0	3	594	5,1	-57%
Rossemaison	4	560	7,1	0	552	0,0	-100%
Mervelier	1	562	1,8	0	551	0,0	-100%
Vendlincourt	2	544	3,7	8	549	14,6	300%
Les Genevez (JU)	0	525	0,0	0	538	0,0	0%
Montsevelier	1	502	2,0	0	499	0,0	-100%
Soyhières	7	481	14,6	4	488	8,2	-43%
Muriaux	0	495	0,0	6	486	12,3	s.i.
Corban	3	484	6,2	s.i.	466	s.i.	s.i.
Châtillon (JU)	0	431	0,0	0	433	0,0	0%
Courchapoix	0	421	0,0	0	426	0,0	0%
Autres communes	38	5 971	s.i.	81	5 911	s.i.	113%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

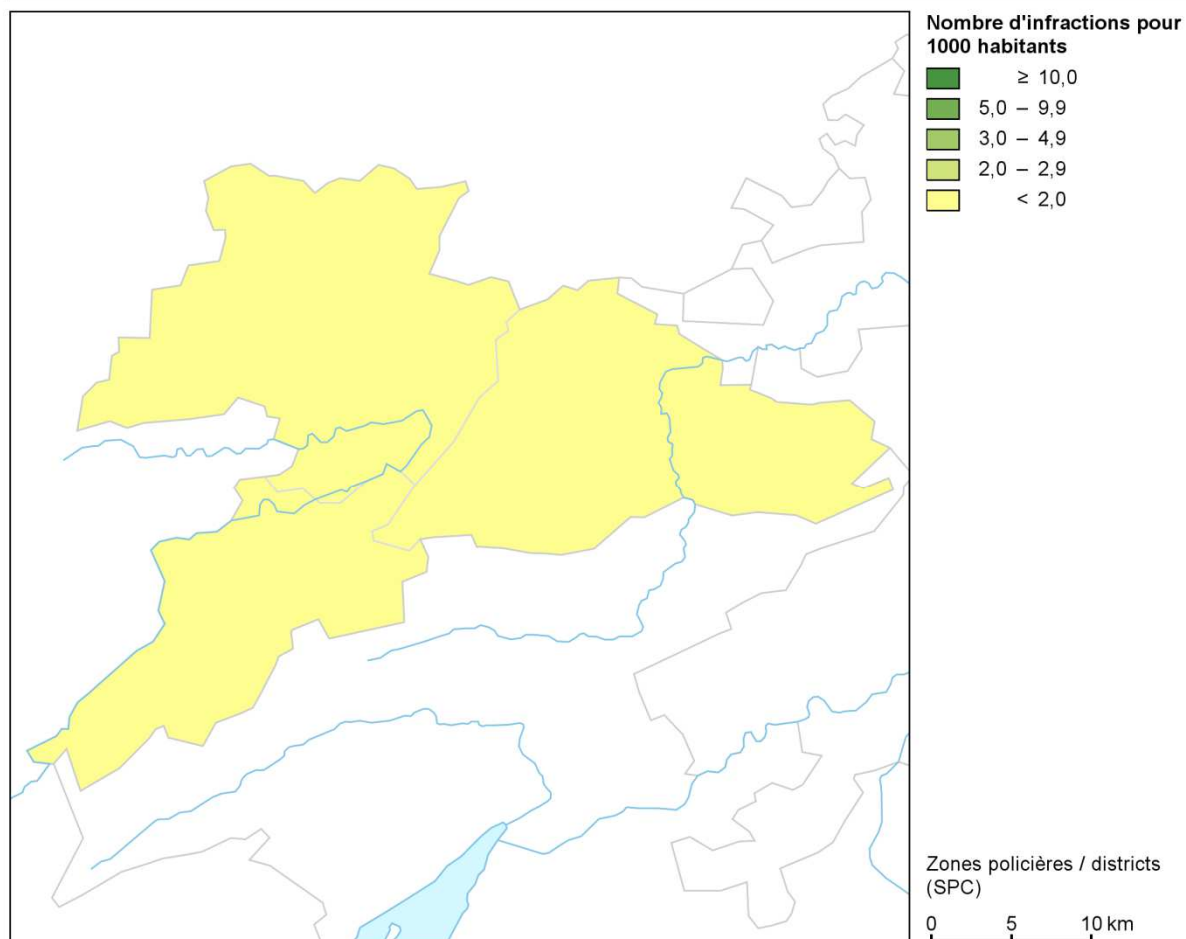
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

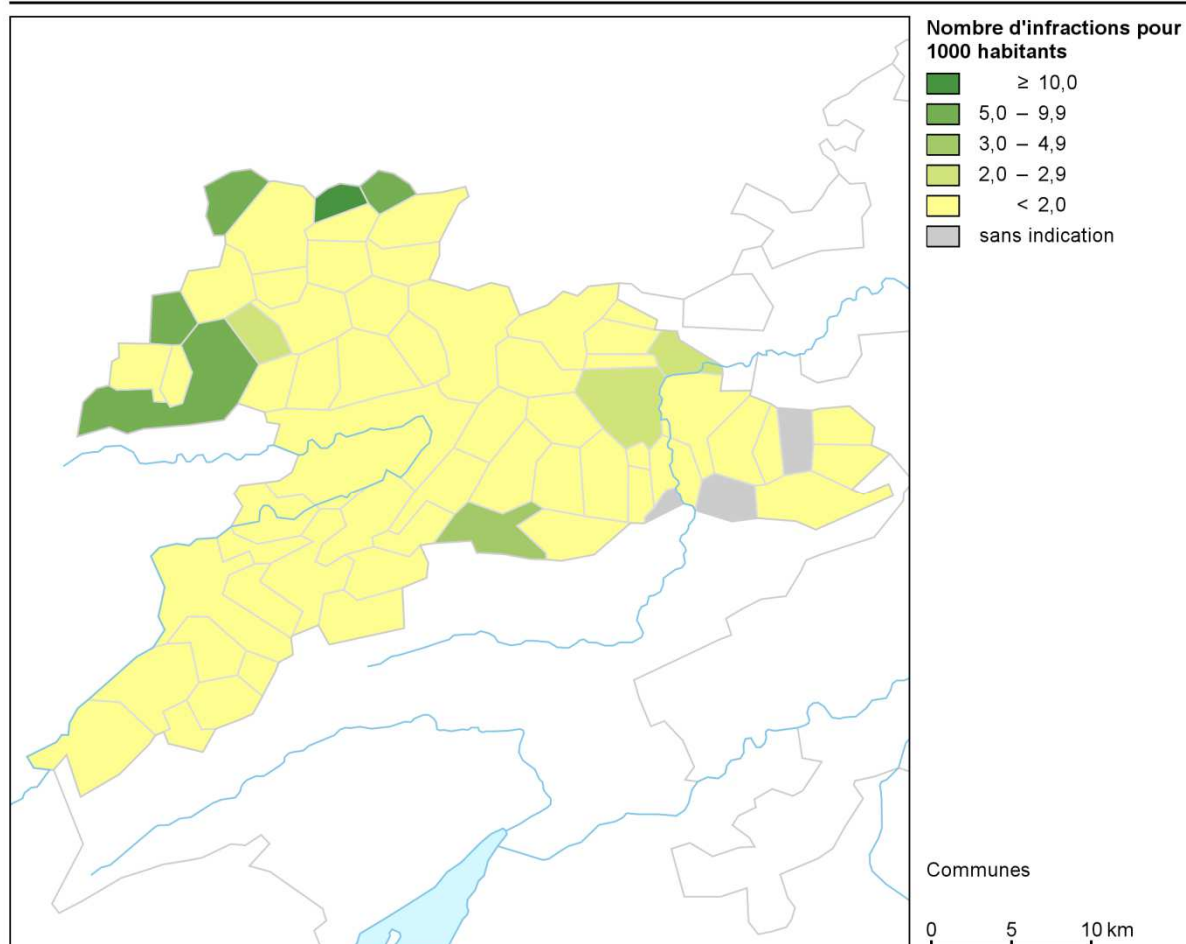
	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Porrentruy	51	24 233	2,1	36	24 145	1,5	-29%
Delémont	21	35 956	0,6	34	35 921	1,0	62%
Les Franches-Montagnes	8	9 945	0,8	2	9 966	0,2	-75%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2012

Source: OFS (2011), Statpop (2010)

© OFS, ThemaKart - Neuchâtel 2012

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2010			2011			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Delémont	6	11 586	0,5	24	11 639	2,1	300%
Porrentruy	20	6 656	3,0	1	6 687	0,1	-95%
Bassecourt	2	3 403	0,6	3	3 288	0,9	50%
Courroux	0	3 069	0,0	2	3 025	0,7	s.i.
Courrendlin	2	2 477	0,8	3	2 564	1,2	50%
Saignelégier	2	2 527	0,8	1	2 500	0,4	-50%
Courtételle	3	2 353	1,3	0	2 370	0,0	-100%
Courgenay	0	2 140	0,0	3	2 154	1,4	s.i.
Vicques	0	1 739	0,0	0	1 730	0,0	0%
Alle	0	1 703	0,0	1	1 686	0,6	s.i.
Le Noirmont	0	1 662	0,0	0	1 664	0,0	0%
Courfaivre	0	1 588	0,0	0	1 609	0,0	0%
Les Breuleux	4	1 373	2,9	1	1 399	0,7	-75%
Develier	0	1 347	0,0	0	1 353	0,0	0%
Basse-Allaine	1	1 323	0,8	0	1 307	0,0	-100%
Boncourt	12	1 298	9,2	11	1 300	8,5	-8%
Clos du Doubs	3	1 312	2,3	0	1 261	0,0	-100%
Fontenais	0	1 244	0,0	1	1 251	0,8	s.i.
Glovelier	1	1 189	0,8	0	1 201	0,0	-100%
La Baroche	4	1 207	3,3	2	1 189	1,7	-50%
Les Bois	0	1 155	0,0	0	1 164	0,0	0%
Haute-Ajoie	4	1 016	3,9	6	998	6,0	50%
Cornol	0	892	0,0	0	914	0,0	0%
Boécourt	1	856	1,2	0	862	0,0	-100%
Courtedoux	6	722	8,3	2	721	2,8	-67%
Bonfol	0	684	0,0	0	681	0,0	0%
Lajoux (JU)	0	685	0,0	0	681	0,0	0%
Coeuve	1	683	1,5	1	677	1,5	0%
Bure	0	685	0,0	0	664	0,0	0%
Montfaucon	0	584	0,0	0	594	0,0	0%
Rossemaison	0	560	0,0	0	552	0,0	0%
Mervelier	0	562	0,0	0	551	0,0	0%
Vendlincourt	0	544	0,0	0	549	0,0	0%
Les Genevez (JU)	0	525	0,0	0	538	0,0	0%
Montsevelier	0	502	0,0	0	499	0,0	0%
Soyhières	3	481	6,2	1	488	2,0	-67%
Muriaux	1	495	2,0	0	486	0,0	-100%
Corban	0	484	0,0	s.i.	466	s.i.	s.i.
Châtillon (JU)	0	431	0,0	0	433	0,0	0%
Courchapoix	0	421	0,0	0	426	0,0	0%
Autres communes	4	5 971	s.i.	9	5 911	s.i.	125%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

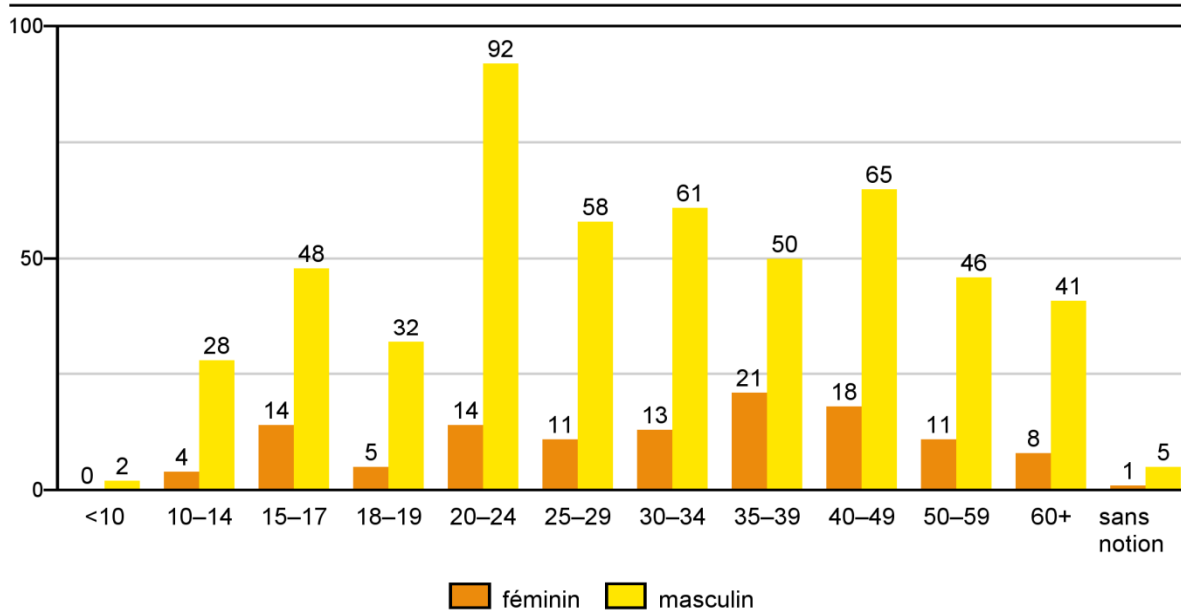
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2012

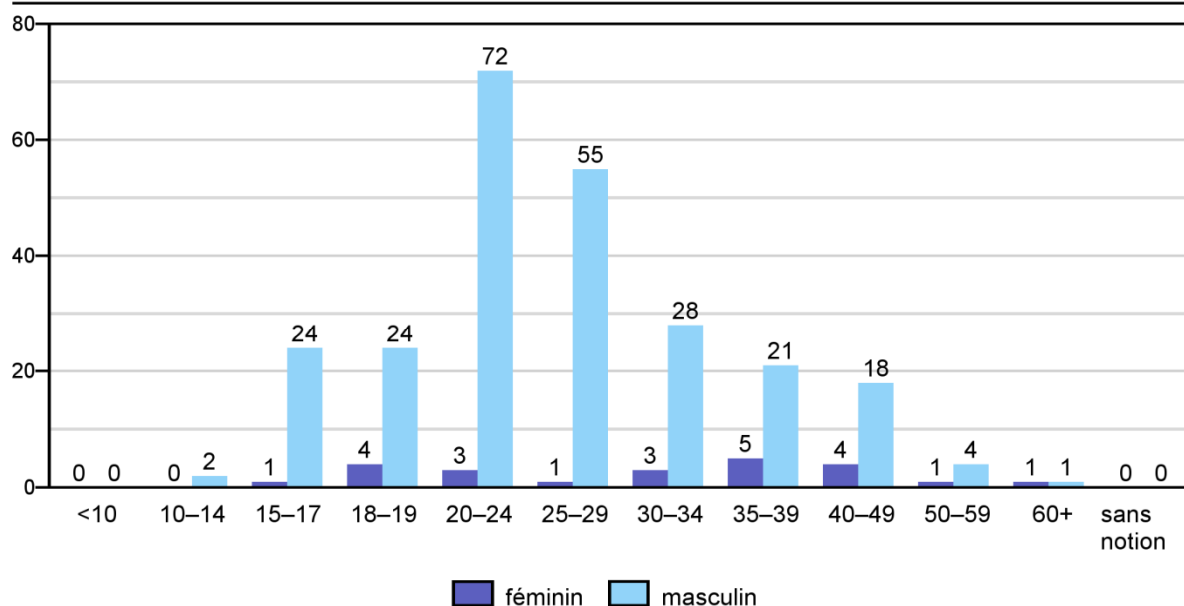
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2012

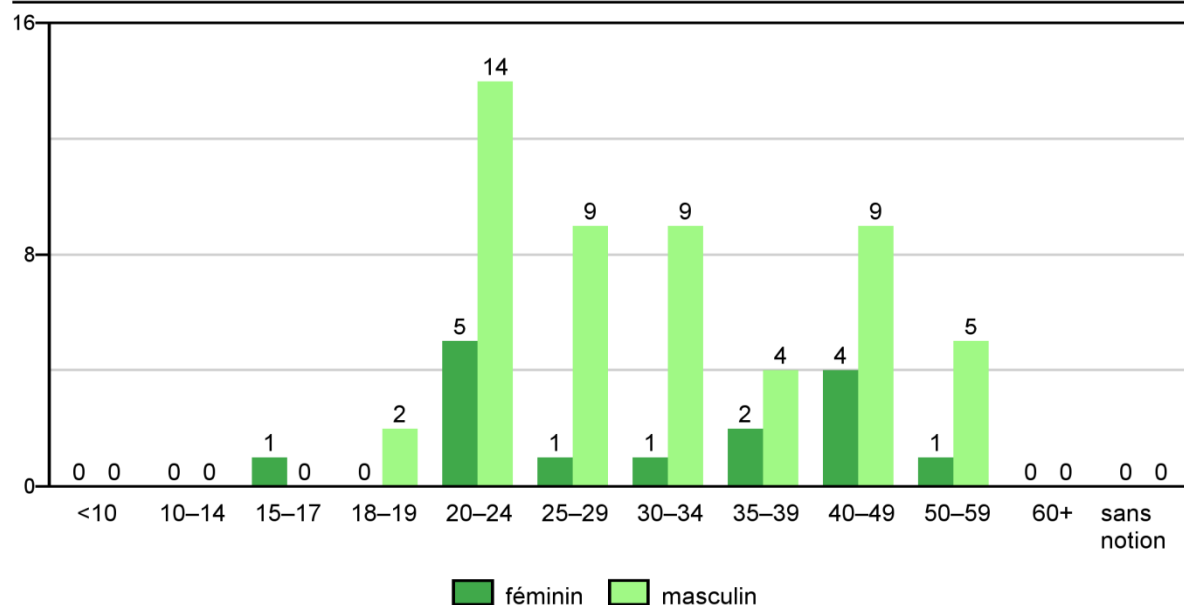
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2012

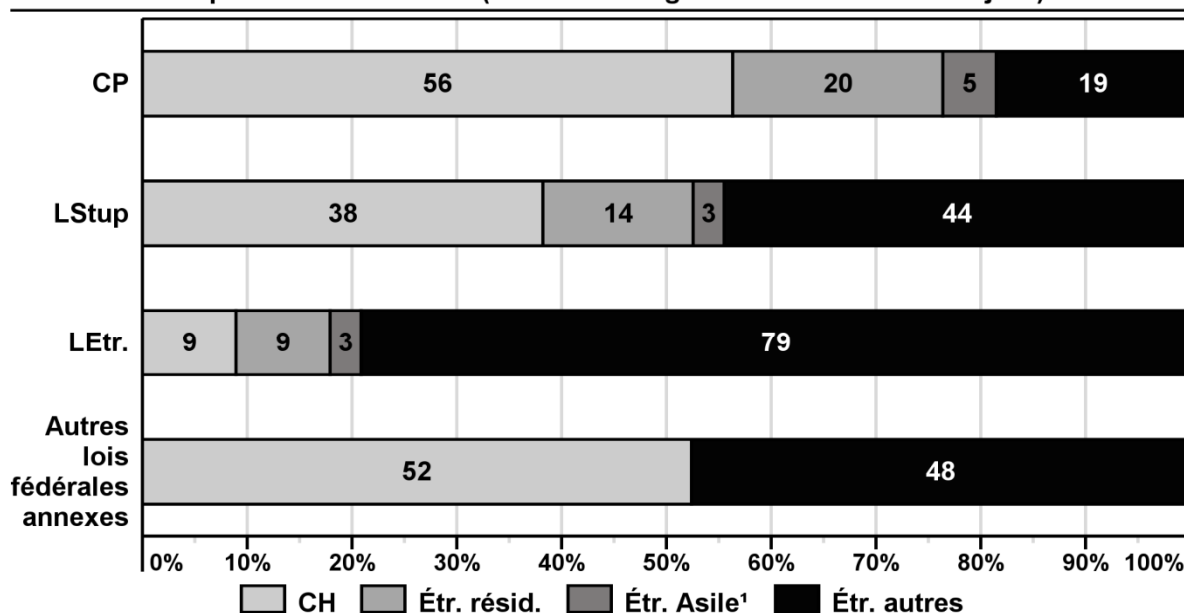
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ¹	Autres étrangers
Total	648	495	33	120
Suisse	365	365		
Total étrangers	283	130	33	120
France	57	27	1	29
Roumanie	41	1	0	40
Kosovo	23	14	2	7
Serbie/Monténégro	17	8	3	6
Italie	14	14	0	0
Portugal	14	13	0	1
Géorgie	11	0	4	7
Algérie	10	1	6	3
Autres nationalités	96	52	17	27

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	272	143	8	121
Suisse	104	104		
Total étrangers	168	39	8	121
France	112	10	0	102
Autres nationalités	56	29	8	19

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

¹ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ²	Autres étrangers
Total	67	12	2	53
Suisse	6	6		
Total étrangers	61	6	2	53
France	17	1	0	16
Autres nationalités	44	5	2	37

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	66	12	8	7	3	0	96
Suisses	44	9	5	2	1	0	61
Étrangers	22	3	3	5	2	0	35
résidents	8	0	3	2	0	0	13
asile	2	1	0	1	0	0	4
autres	12	2	0	2	2	0	18
Total adultes	290	123	68	29	31	11	552
Suisses	171	68	34	12	12	7	304
Étrangers	119	55	34	17	19	4	248
résidents	60	25	11	13	7	1	117
asile	14	7	4	0	3	1	29
autres	45	23	19	4	9	2	102

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

² Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur leur statut de séjour.

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	7	14	3	3	0	0	27
Suisses	6	8	2	3	0	0	19
Étrangers	1	6	1	0	0	0	8
résidents	1	1	1	0	0	0	3
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	5	0	0	0	0	5
Total adultes	36	184	11	10	4	0	245
Suisses	19	54	7	5	0	0	85
Étrangers	17	130	4	5	4	0	160
résidents	8	25	2	0	1	0	36
asile	3	3	1	0	1	0	8
autres	6	102	1	5	2	0	116

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	1	0	0	0	0	0	1
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	1	0	0	0	0	0	1
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	1
Total adultes	63	2	0	1	0	0	66
Suisses	5	1	0	0	0	0	6
Étrangers	58	1	0	1	0	0	60
résidents	6	0	0	0	0	0	6
asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	50	1	0	1	0	0	52

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	897	113	60	21	22	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

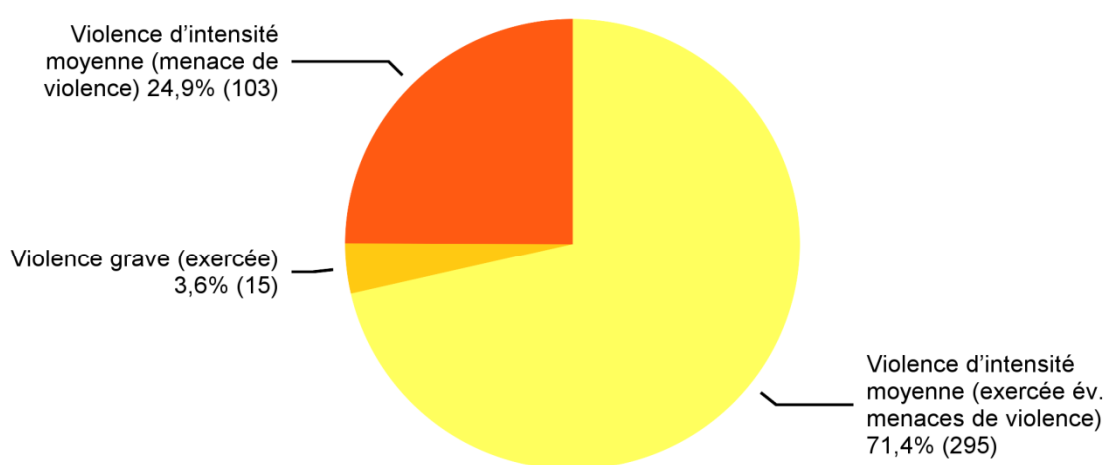
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	330	88,5%	413	87,4%	25%
Violence grave (exercée)	6	66,7%	15	80,0%	150%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	s.i.	2	50,0%	s.i.
Homicides avec arme à feu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec violence physique	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides autre instrument	0	s.i.	2	50,0%	s.i.
Homicides sans notion/inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	50,0%	7	85,7%	250%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	2	50,0%	6	83,3%	200%
Lés. corp. graves autre instrument	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol (Art. 190)	4	75,0%	6	83,3%	50%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	247	86,6%	295	86,4%	19%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	104	80,8%	148	85,1%	42%
Voies de fait (Art. 126)	66	92,4%	49	93,9%	-26%
Participation à rixe (Art. 133)	18	100,0%	18	94,4%	0%
Participation à agression (Art. 134)	29	93,1%	16	81,3%	-45%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	5	40,0%	10	40,0%	100%
Contrainte (Art. 181)	8	75,0%	15	93,3%	88%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	4	100,0%	9	88,9%	125%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Contrainte sexuelle (Art. 189)	2	50,0%	12	75,0%	500%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	11	100,0%	17	100,0%	55%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	77	96,1%	103	91,3%	34%
Menaces (Art. 180)	76	96,1%	95	91,6%	25%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	1	100,0%	8	87,5%	700%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

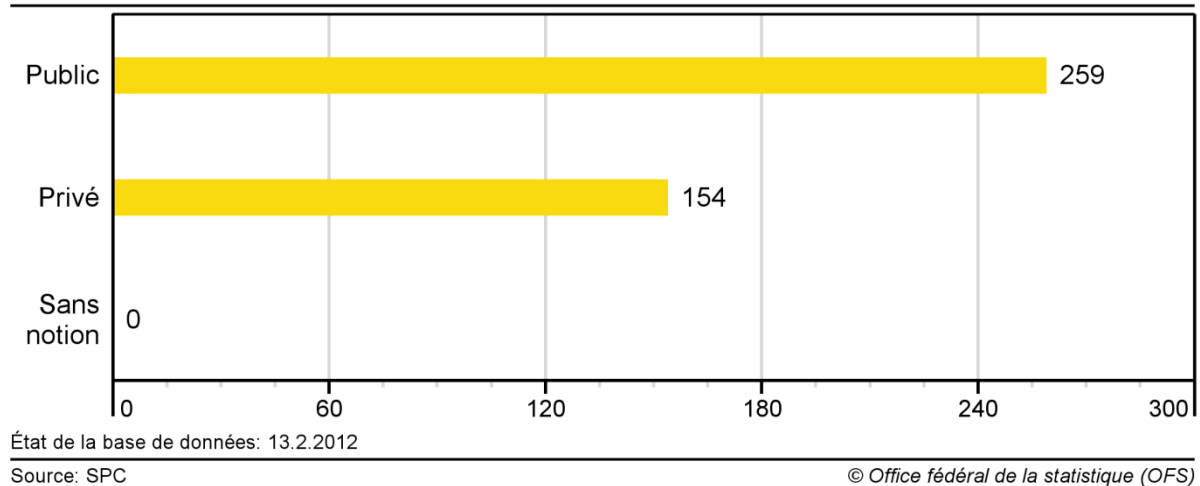


Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

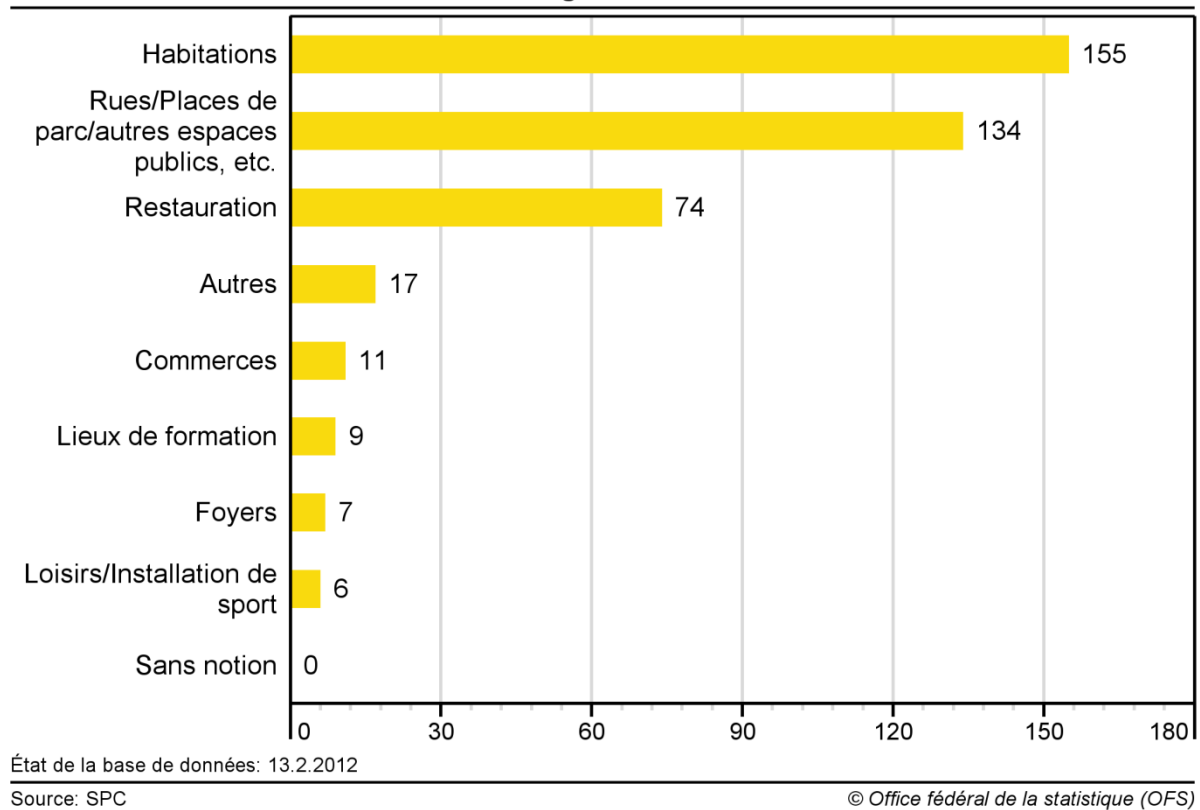
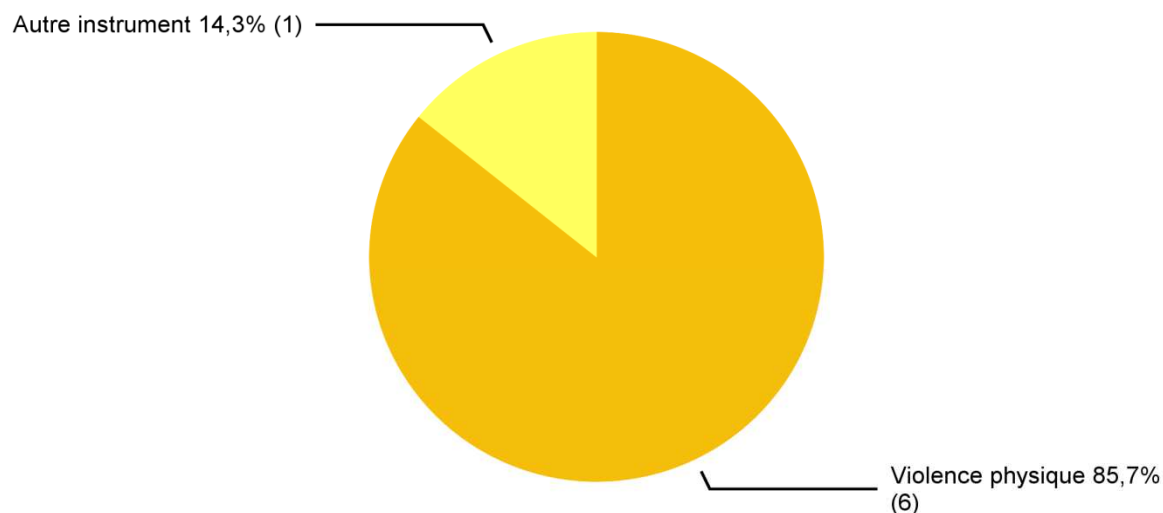


Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 17: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18-24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	280	34	65	181	243	113	91
Violence grave (exercée)	12	2	2	8	12	8	6
Homicides (Art. 111-113/116), y c. tentatives	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	2	2	2	6	3	2
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	5	2	1	2	5	3	2
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	1	0	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	5	0	0	5	5	5	4
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	234	26	61	147	206	100	79
Lésions corporelles simples (Art. 123)	136	23	40	73	123	53	44

Voies de fait (Art. 126)	49	2	12	35	40	18	16
Participation à rixe (Art. 133)	14	0	11	3	14	7	5
Participation à agression (Art. 134)	11	1	9	1	11	3	3
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	11	0	6	5	10	6	2
Contrainte (Art. 181)	19	0	1	18	17	13	8
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	13	0	2	11	12	10	4
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	1	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	8	1	0	7	8	3	2
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	20	0	5	15	17	9	8
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	88	11	9	68	74	32	26
Menaces (Art. 180)	84	11	9	64	72	30	24
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	7	0	0	7	5	2	2

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		
		<18	18-24	>24	M	F	Pers. mor.
Total infractions de violence	303	49	62	188	185	114	4
Violence grave (exercée)	15	3	6	6	6	9	0
Homicides (Art. 111-113/116), y c. tentatives	2	0	1	1	1	1	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0
Homicides autre instrument	2	0	1	1	1	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	1	3	3	5	2	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	6	1	2	3	4	2	0
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	1	0	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	6	2	2	2	0	6	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	238	39	52	143	155	79	4
Lésions corporelles simples (Art. 123)	146	31	37	78	106	40	0
Voies de fait (Art. 126)	49	5	12	32	34	15	0
Participation à rixe (Art. 133)	5	0	4	1	5	0	0
Participation à agression (Art. 134)	10	0	7	3	8	2	0
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	18	1	2	11	7	7	4
Contrainte (Art. 181)	16	1	0	15	6	10	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	11	3	2	6	6	5	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	1	0	0	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	2	4	6	2	10	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	3	0	0	3	1	2	0
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	101	15	16	70	48	53	0
Menaces (Art. 180)	97	13	16	68	45	52	0
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	7	2	0	5	4	3	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

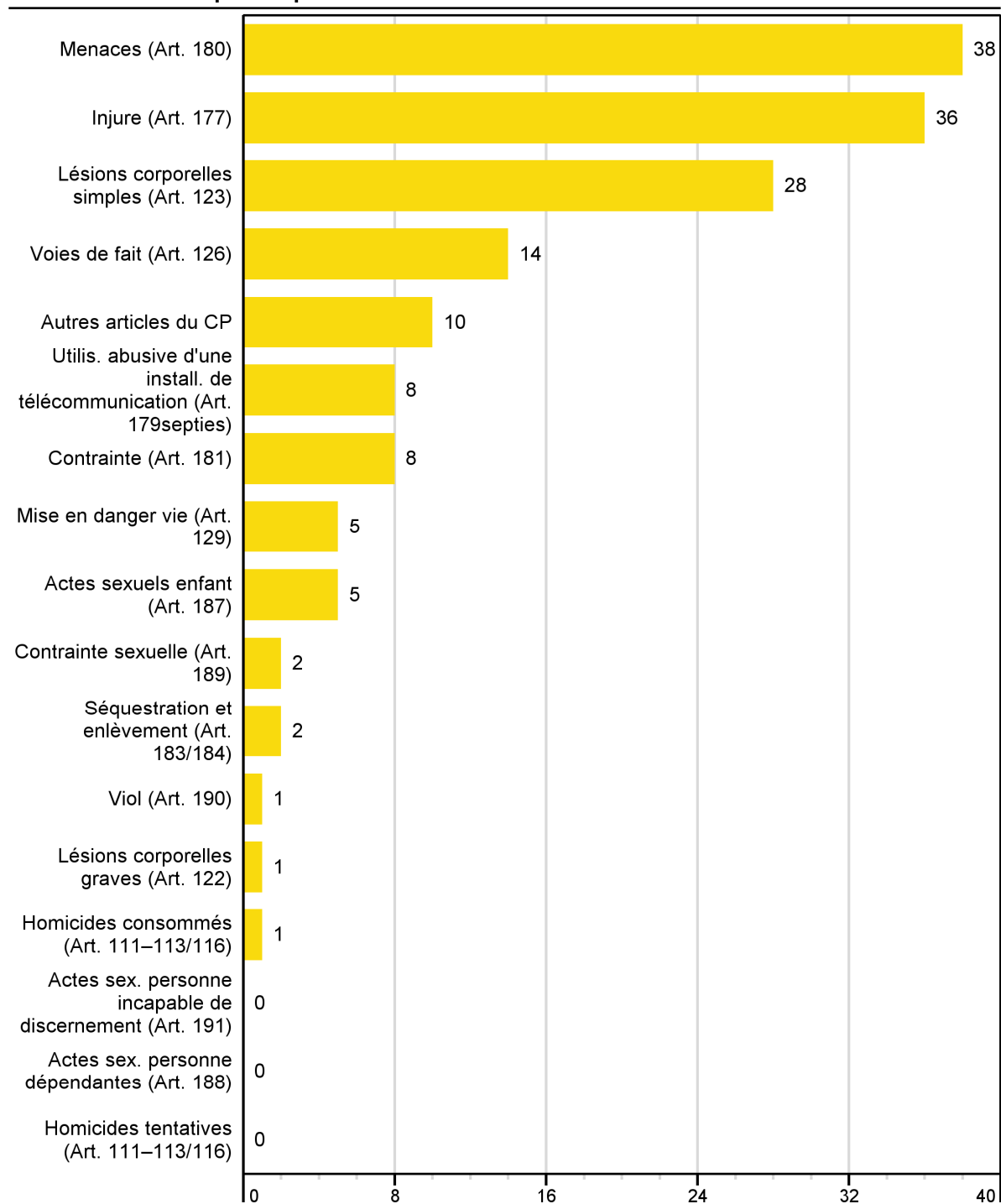
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 18: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.1 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2010	2011	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestiques	148	159	7%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	s.i.
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	1	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	22	28	27%
Voies de fait (Art. 126)	23	14	-39%
Mise en danger vie (Art. 129)	2	5	150%
Injure (Art. 177)	39	36	-8%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	10	8	-20%
Menaces (Art. 180)	32	38	19%
Contrainte (Art. 181)	5	8	60%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	2	2	0%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	4	5	25%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	0	2	s.i.
Viol (Art. 190)	2	1	-50%
AOS ³ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0%
Autres articles du CP ⁴	6	10	100%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 34% de ces infractions.

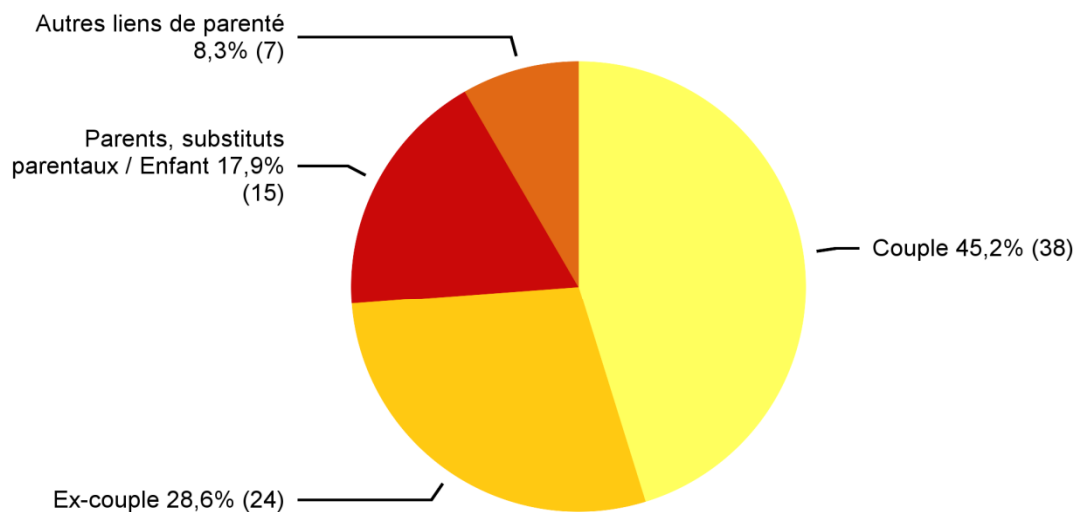
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

³ Actes d'ordre sexuel

⁴ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

3.2.2 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

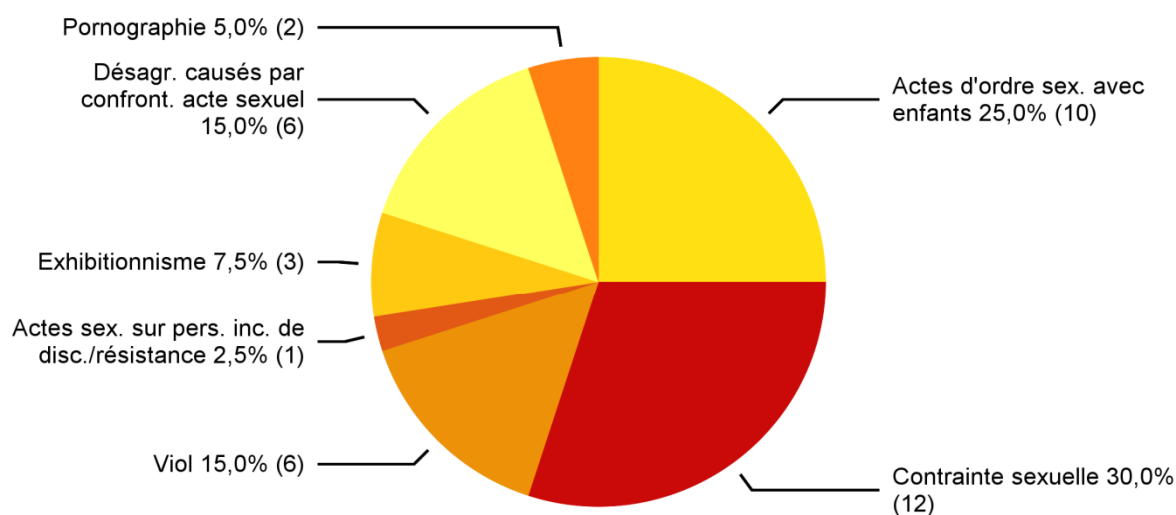
Figure 19: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison de la relation entre le prévenu et le lésé. Pour pouvoir illustrer toutes les formes de relations, une personne peut être indiquée sous plusieurs formes de relation et peut ainsi apparaître plusieurs fois (par ex: violence domestique envers le conjoint et les enfants).

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	26	92,3%	40	77,5%	54%
AOS avec enfants (Art. 187)	13	100,0%	10	90,0%	-23%
Conainte sexuelle (Art. 189)	2	50,0%	12	75,0%	500%
Viol (Art. 190)	4	75,0%	6	83,3%	50%
AOS ⁵ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	s.i.	1	0,0%	s.i.
Exhibitionnisme (Art. 194)	1	100,0%	3	33,3%	200%
Pornographie (Art. 197)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	2	100,0%	6	83,3%	200%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	1	100,0%	0	s.i.	-100%

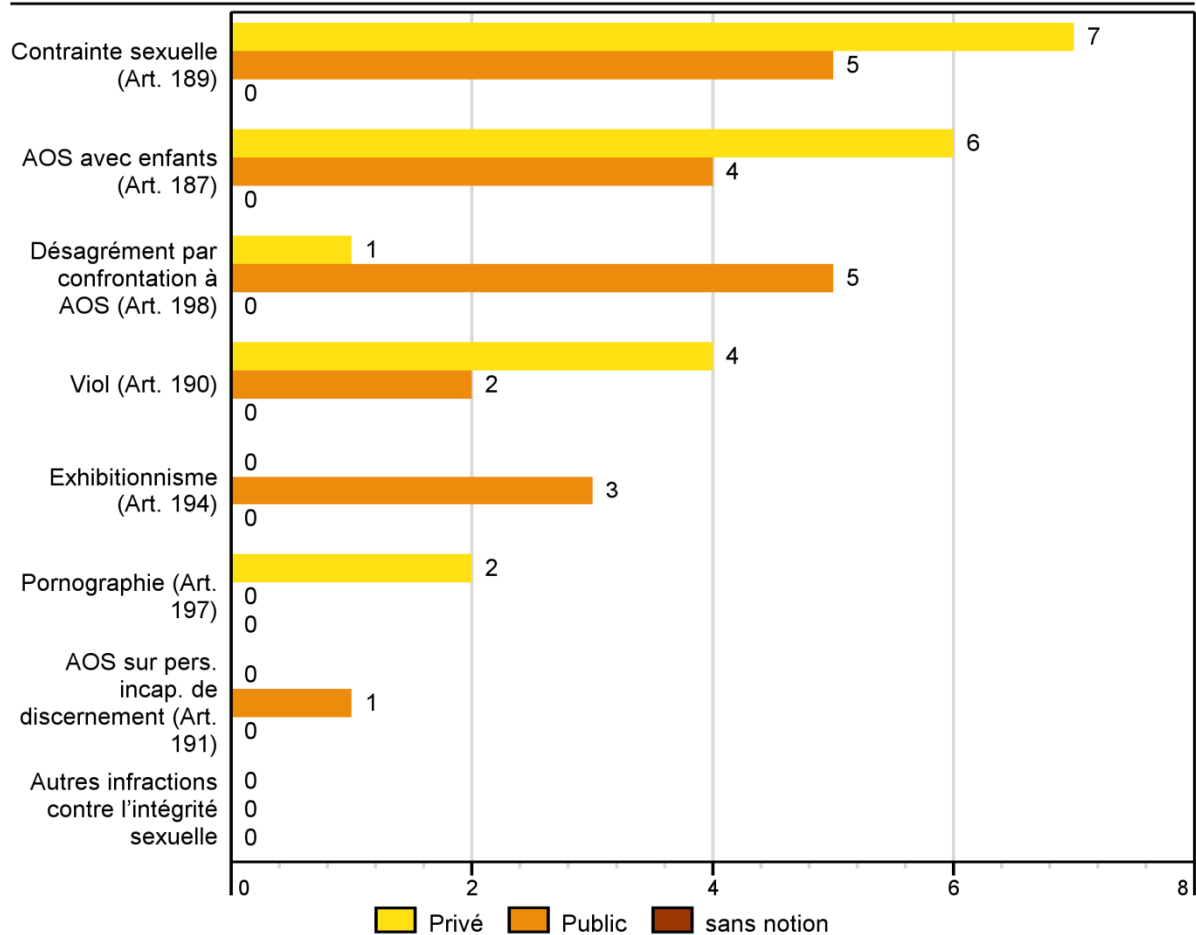
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

⁵ Actes d'ordre sexuel

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

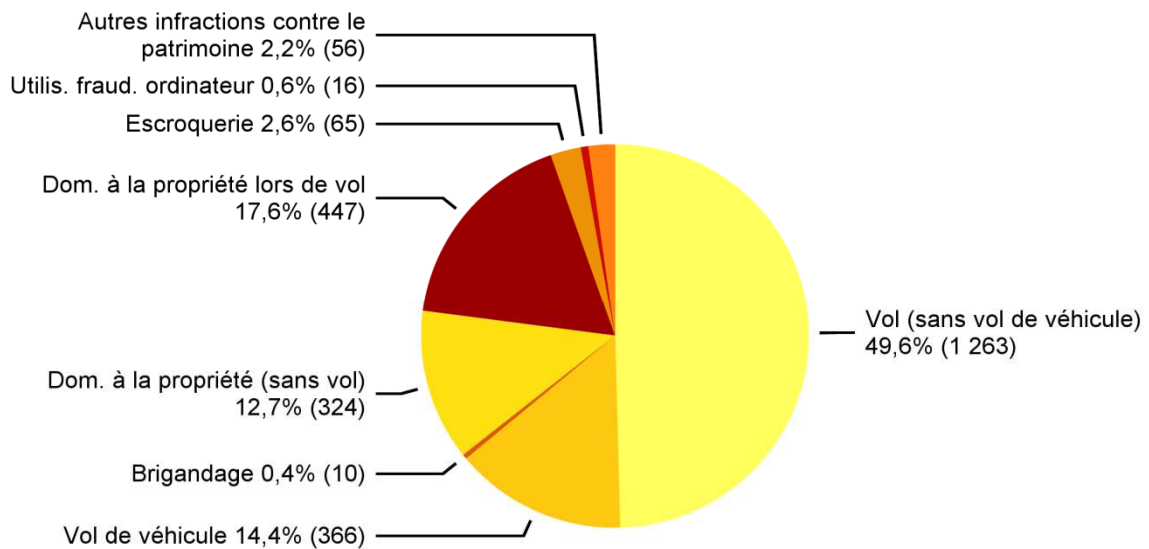
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 22: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 *Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions*

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	2 338	24,9%	2 547	18,1%	9%
Appropriation illégitime (Art. 137)	22	27,3%	21	19,0%	-5%
Abus de confiance (Art. 138)	20	95,0%	12	91,7%	-40%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	1 111	26,6%	1 263	16,7%	14%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	341	9,1%	366	5,7%	7%
Brigandage (Art. 140)	5	40,0%	10	40,0%	100%
Soustraction de chose (Art. 141)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Soustraction de données (Art. 143)	0	s.i.	1	0,0%	s.i.
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	0	s.i.	4	0,0%	s.i.
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	361	24,7%	324	22,5%	-10%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	414	23,4%	447	14,8%	8%
Escroquerie (Art. 146)	31	61,3%	65	76,9%	110%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	12	50,0%	16	18,8%	33%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	3	66,7%	1	100,0%	-67%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	3	66,7%	1	100,0%	-67%
Extorsion et chantage (Art. 156)	1	100,0%	8	87,5%	700%
Gestion déloyale (Art. 158)	2	100,0%	2	100,0%	0%
Détournement de salaire (Art. 159)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Recel (Art. 160)	9	100,0%	3	100,0%	-67%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	0,0%	0	s.i.	-100%
Autres infractions contre le patrimoine	1	100,0%	2	100,0%	100%

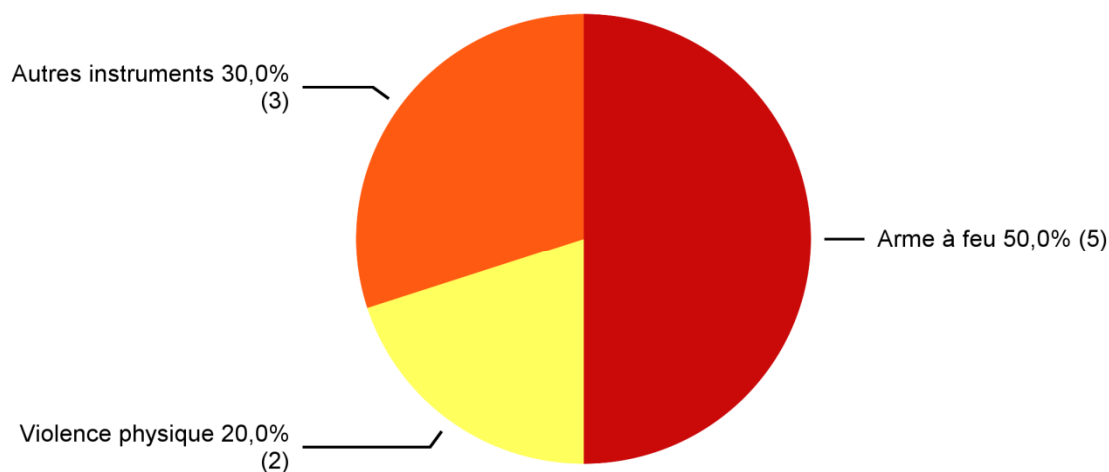
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 23: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	5	40,0%	10	40,0%	100%
Arme à feu	2	0,0%	5	40,0%	150%
Arme coupante / tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Arme contondante / d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence physique	1	100,0%	2	50,0%	100%
Menaces verbales	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres instruments	2	50,0%	3	33,3%	50%
Instrument inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%

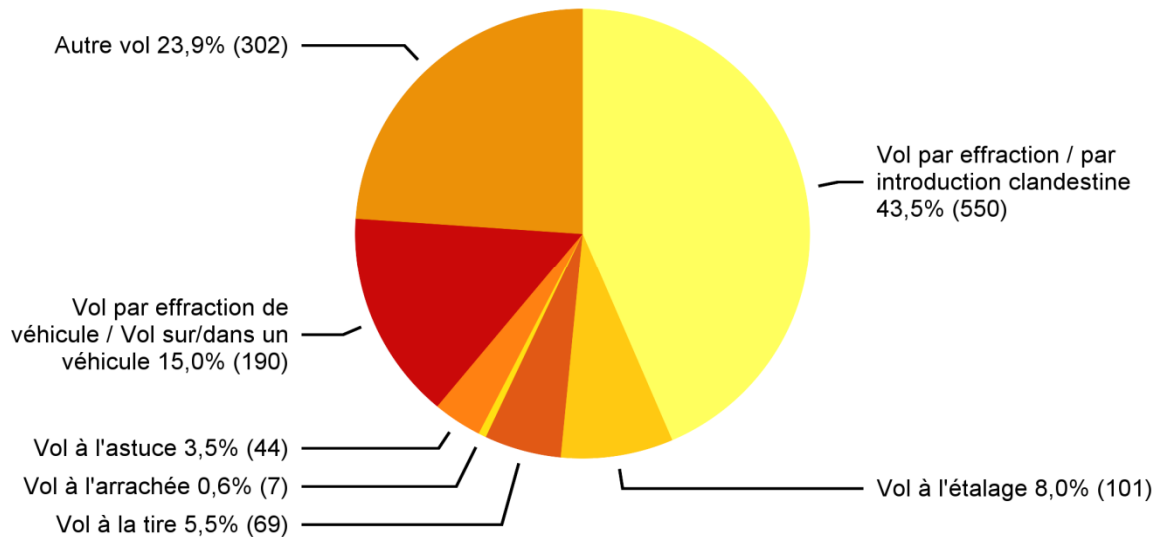
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 24: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols (sans vols de véhicule)	1 111	26,6%	1 263	16,7%	14%
Vol sans spécification	300	17,3%	302	12,3%	1%
Vol par effraction	396	22,5%	432	13,7%	9%
Vol par introduction clandestine	119	20,2%	118	15,3%	-1%
Vol à l'étalage	101	79,2%	101	69,3%	0%
Vol à l'arrachée	2	0,0%	7	14,3%	250%
Vol à la tire	13	7,7%	69	1,4%	431%
Vol à l'astuce	21	42,9%	44	11,4%	110%
Vol par effraction de véhicule	36	2,8%	48	8,3%	33%
Vol sur/dans un véhicule	123	32,5%	142	11,3%	15%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	s.i.	0	s.i.	0%

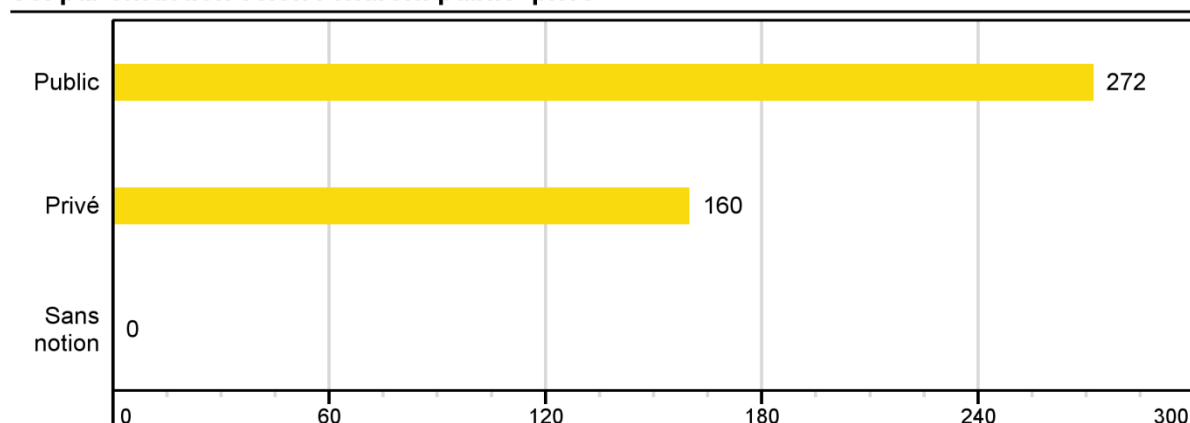
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

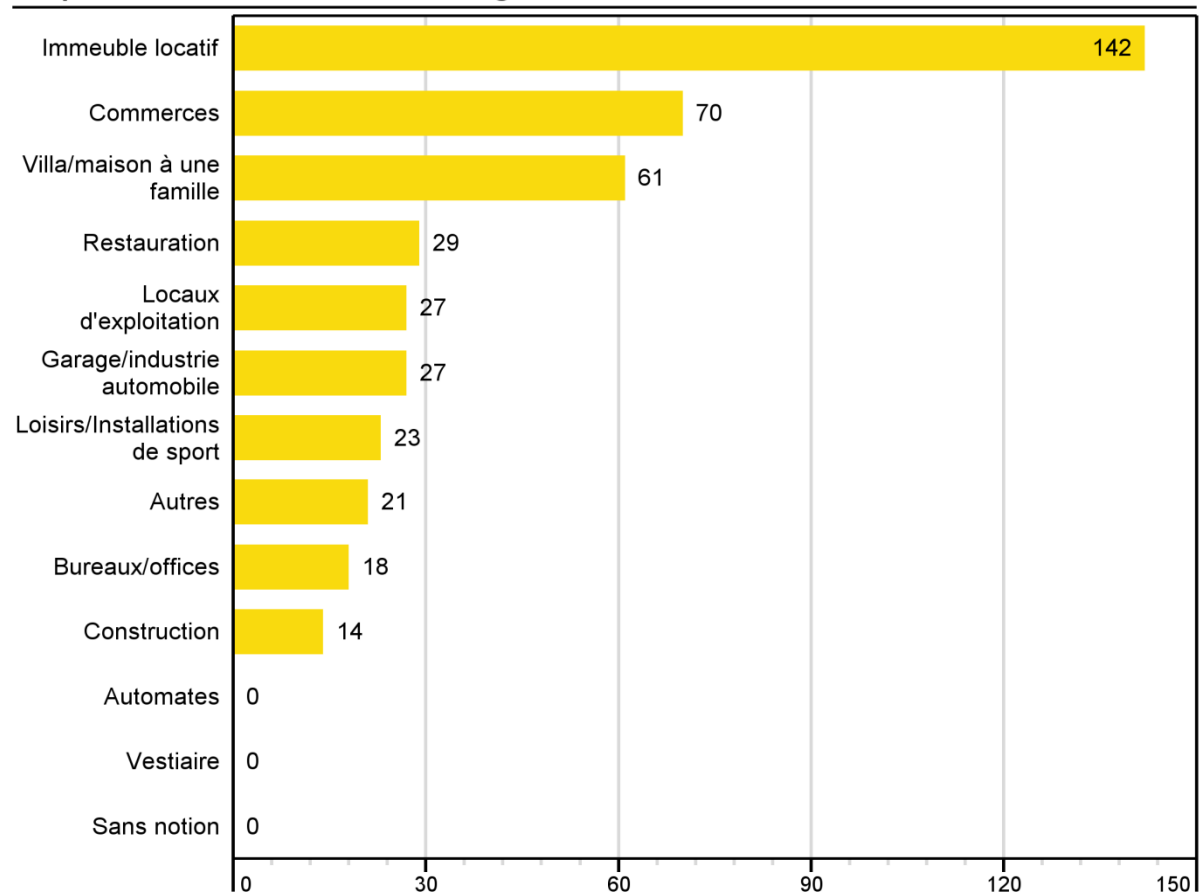
Figure 25: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

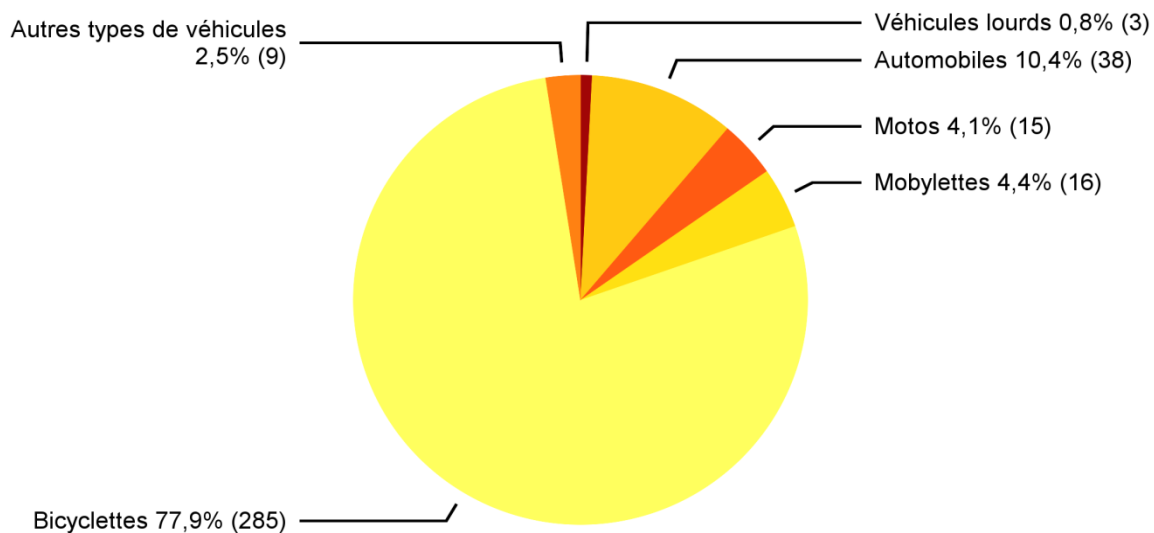
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules	341	9,1%	366	5,7%	7%
Véhicules lourds	1	0,0%	3	33,3%	200%
Automobiles	36	41,7%	38	18,4%	6%
Motos	21	14,3%	15	13,3%	-29%
Mobylettes	26	15,4%	16	0,0%	-38%
Bicyclettes	253	2,8%	285	3,5%	13%
Autres véhicules	4	50,0%	9	11,1%	125%

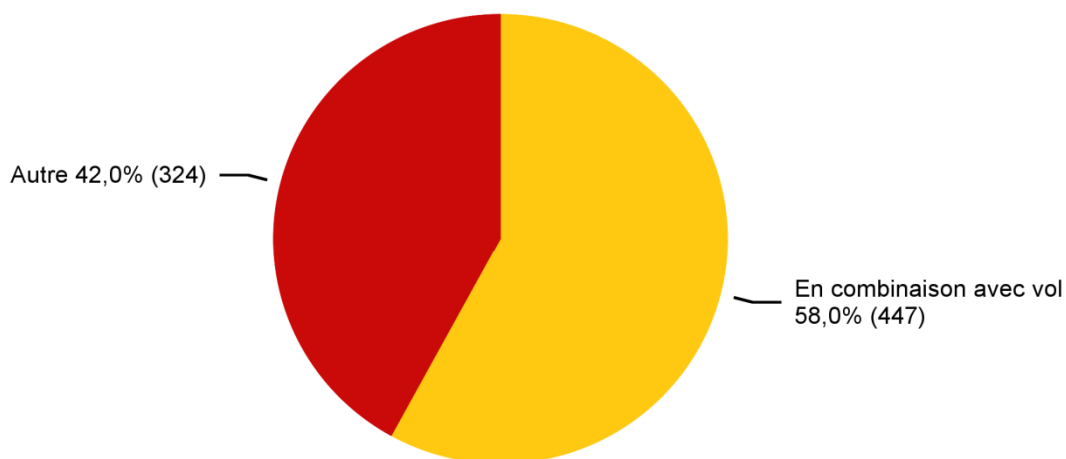
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 28: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	775	24,0%	771	18,0%	-1%
En combinaison avec vol	414	23,4%	447	14,8%	8%
Vandalisme	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autre	361	24,7%	324	22,5%	-10%

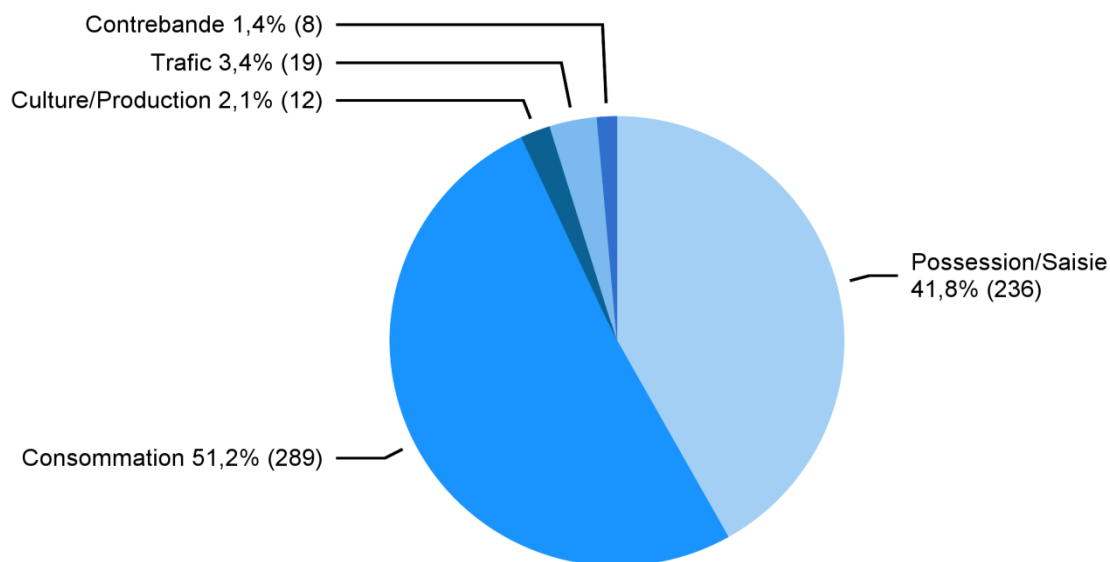
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 29: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	601	98,8%	564	98,9%	-6%
Total possession/saisie	193	96,4%	236	97,5%	22%
Possession/saisie contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Possession/saisie délit	191	96,3%	235	97,4%	23%
Possession/saisie crime	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Total consommation	337	100,0%	289	100,0%	-14%
Total culture/production	16	100,0%	12	100,0%	-25%
Culture/production contravention	0	s.i.	0	s.i.	0%
Culture / production délit	15	100,0%	12	100,0%	-20%
Culture / production crime	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Total trafic	54	100,0%	19	100,0%	-65%
Trafic délit	48	100,0%	11	100,0%	-77%
Trafic crime	6	100,0%	8	100,0%	33%
Total contrebande	1	100,0%	8	100,0%	700%
Importation, exportation, transit délit	1	100,0%	6	100,0%	500%
Importation, exportation, transit crime	0	s.i.	2	100,0%	s.i.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

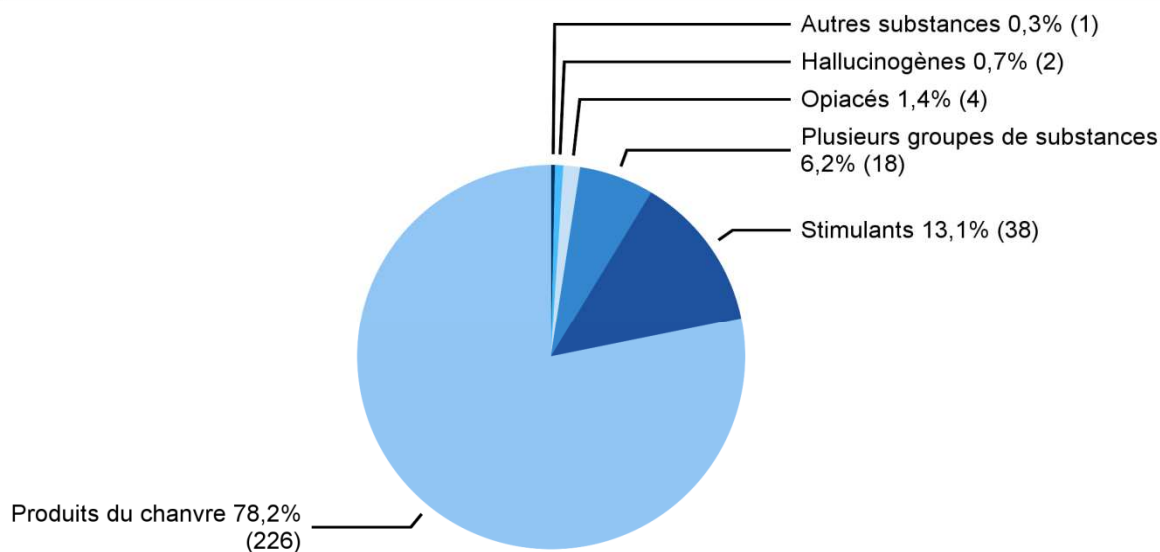
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2012

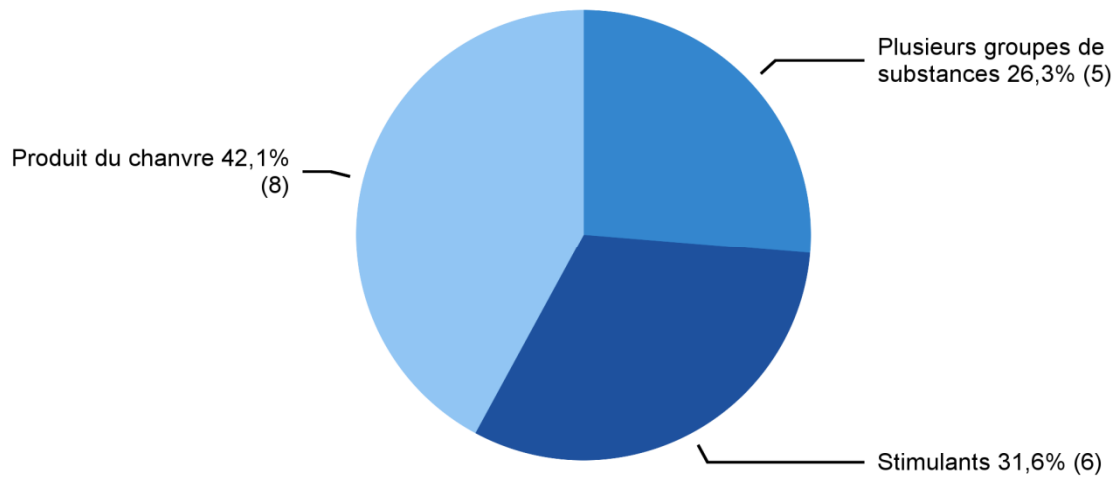
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	83	0	1	17	10	23	12	13	3	3	1	0
Étrangers	153	0	1	7	13	47	41	33	11	0	0	0
résidents	36	0	0	3	3	9	11	6	4	0	0	0
asile	5	0	0	0	0	2	0	3	0	0	0	0
autres	112	0	1	4	10	36	30	24	7	0	0	0
Suissesses	15	0	0	1	1	1	1	8	2	1	0	0
Étrangères	6	0	0	0	3	2	0	0	1	0	0	0
résidents	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	1	2	0	0	1	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	6	0	1	0	0	0	0	1	3	0	1	0
Étrangers	10	0	0	0	1	2	1	6	0	0	0	0
résidents	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
asile	4	0	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0
Suissesses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Étrangères	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
résidents	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	21	6	0	0	0	0	27
Suisses	14	5	0	0	0	0	19
Étrangers	7	1	0	0	0	0	8
résidents	2	1	0	0	0	0	3
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	5	0	0	0	0	0	5
Total adultes	222	19	3	1	0	0	245
Suisses	79	5	1	0	0	0	85
Étrangers	143	14	2	1	0	0	160
résidents	28	7	0	1	0	0	36
asile	7	0	1	0	0	0	8
autres	108	7	1	0	0	0	116

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2010	2011	Différence
Hommes	2	1	-50%
Femmes	1	0	-100%
Adultes	3	1	-67%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	2	0	-100%
Étrangers/ères	1	1	0%
Total décès dus à la drogue	3	1	-67%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre					
Cannabis	-	-	-	-	-
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	8	-	-	-	100
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	1	-	0,200	-	-
Haschisch	69	1	0,408	-	-
Huile de haschisch	-	-	-	-	-
Marijuana	159	22	2,950	-	122
Stimulants					
Amphétamines	9	-	0,012	-	-
Crack	-	-	-	-	-
Ecstasy	2	6	-	-	-
Khat	-	-	-	-	-
Feuilles de coca	-	-	-	-	-
Cocaïne	10	-	0,009	-	-
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	-	-	-	-	-
Opiacés					
Héroïne	6	-	0,093	-	-
Morphine/Héroïne base	-	-	-	-	-
Opium	-	-	-	-	-
Méthadone	3	4	-	40	-
Autres produits de substitution	-	-	-	-	-
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	3	-	0,130	-	-
LSD	2	2	0,001	-	-
Mescaline	-	-	-	-	-
Autres hallucinogènes	-	-	-	-	-
Autres substances					
Flunitrazepam (Rohypnol)	-	-	-	-	-
GHB/GBL	-	-	-	-	-
Autres substances stupéfiantes	1	-	0,005	-	-
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	-	-	-	-	-
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	-	-	-	-	-
Substance pas encore connue	-	-	-	-	-

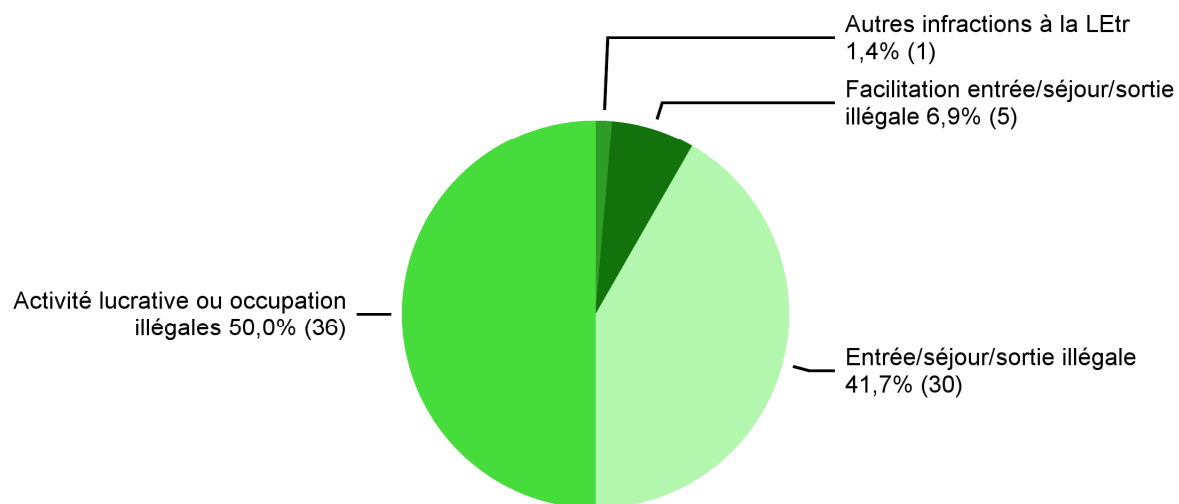
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 32: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2010		2011		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	80	100,0%	72	100,0%	-10%
Total entrée/séjour/sortie illégal	20	100,0%	30	100,0%	50%
Viol. des dispo. sur l'entrée	1	100,0%	4	100,0%	300%
Séjour illégal	17	100,0%	26	100,0%	53%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	2	100,0%	0	s.i.	-100%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	4	100,0%	5	100,0%	25%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	4	100,0%	5	100,0%	25%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	s.i.	0	s.i.	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total activité lucrative ou occupation illégales	49	100,0%	36	100,0%	-27%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	33	100,0%	27	100,0%	-18%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	16	100,0%	9	100,0%	-44%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total induire la justice en erreur	0	s.i.	0	s.i.	0%
Fausses indications / dissimulation de faits	0	s.i.	0	s.i.	0%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total autres infractions à la LEtr	7	100,0%	1	100,0%	-86%
Non-respect assign. lieu de résidence	7	100,0%	1	100,0%	-86%
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	0	s.i.	0	s.i.	0%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	s.i.	0	s.i.	0%
Infr. en relation avec des papiers de légitimation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	0	s.i.	0	s.i.	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi

	2009	2010	2011
Code pénal (CP)	2 986	3 336	3 693
Loi sur les stupéfiants (LStup)	481	601	564
Loi sur les Étrangers (LEtr)	114	80	72

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2009	2010	2011
Total général du Code pénal	2 986	3 336	3 693
Total vie et intégrité corporelle	232	240	256
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	2	7
Lésions corporelles simples (Art. 123)	106	104	148
Total patrimoine	2 067	2 338	2 547
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	934	1 111	1 263
dont vol par effraction	289	396	432
dont vol à l'arrachée	2	2	7
Vol de véhicule	293	341	366
Brigandage (Art. 140)	7	5	10
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	434	361	324
Escroquerie (Art. 146)	33	31	65
Extorsion et chantage (Art. 156)	3	1	8
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	0	1	0
Total honneur, domaine secret ou privé	131	145	171
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	19	35	41
Total liberté	393	499	559
Menaces (Art. 180)	93	76	95
Contrainte (Art. 181)	12	8	15
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	1	4	9
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	9	17	10
Total intégrité sexuelle	30	26	40
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	12	13	10
Viol (Art. 190)	2	4	6
Exhibitionnisme (Art. 194)	3	1	3
Pornographie (Art. 197)	3	3	2
Total danger collectif	48	31	52
Incendie intentionnel (Art. 221)	20	11	22
Total autorité publique	33	22	27
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	15	11	17
Total administration de la justice	2	3	1
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	0	0	0
Autres Code pénal	50	32	40

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

4.1.3 Code pénal: Infractions selon les districts

Code pénal: Infractions selon les districts

	2009	2010	2011
Delémont	1 719	2 014	2 136
Porrentruy	1 015	1 027	1 142
Les Franches-Montagnes	252	295	415

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 35: Code pénal: Infractions selon les districts

4.1.4 Code pénal: Infractions selon les communes

Code pénal: Infractions selon les communes

	2009	2010	2011
Delémont	1 035	1 192	1 351
Porrentruy	467	444	523
Bassecourt	119	106	161
Saignelégier	119	118	134
Courroux	95	70	128
Courrendlin	119	132	123
Le Noirmont	49	74	100
Basse-Allaine	31	43	90
Boncourt	78	87	88
Courgenay	65	55	69
Develier	20	61	63
Courfaivre	35	47	62
Courtételle	93	101	58
Les Breuleux	28	20	54
Alle	58	39	49
Vicques	31	48	48
Courtedoux	22	28	37
Les Bois	19	18	37
Fahy	18	38	35
Glovelier	37	109	35
Les Genevez (JU)	3	11	34
Bure	17	15	28
Haute-Ajoie	23	21	25
Montfaucon	5	12	25
Cornol	33	28	24
Bonfol	42	19	23
Clos du Doubs	48	57	23
La Baroche	30	33	22
Coeuve	18	18	21
Lugnez	7	12	20
Boécourt	12	23	18
Fontenais	17	27	14
Grandfontaine	6	16	12
Movelier	10	11	12
Undervelier	8	11	12
Ederswiler	s.i.	8	11
Pleigne	2	2	10
Bressaucourt	9	21	9
Muriaux	11	4	9
Lajoux (JU)	8	12	8
Autres communes	139	145	88

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 36: Code pénal: Infractions selon les communes

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2009	2010	2011
Total infractions à la LStup	481	601	564
Total possession/saisie	200	193	236
Possession/saisie contravention	0	0	0
Possession/saisie délit	197	191	235
Possession/saisie crime	3	2	1
Total consommation	252	337	289
Total culture/production	12	16	12
Culture/production contravention	0	0	0
Culture / production délit	6	15	12
Culture / production crime	6	1	0
Total trafic	8	54	19
Trafic délit	7	48	11
Trafic crime	1	6	8
Total contrebande	9	1	8
Importation, exportation, transit délit	9	1	6
Importation, exportation, transit crime	0	0	2

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

	2009	2010	2011
Porrentruy	262	321	316
Delémont	154	243	184
Les Franches-Montagnes	65	37	64

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

	2009	2010	2011
Delémont	75	101	125
Boncourt	72	91	109
Porrentruy	48	103	63
Fahy	25	16	39
Saignelégier	29	13	21
La Baroche	7	10	18
Haute-Ajoie	13	11	15
Beurnevésin	13	10	14
Courrendlin	19	4	11
Courgenay	3	8	10
Courroux	2	7	10
Bonfol	1	6	8
Le Noirmont	14	3	8
Les Bois	13	14	8
Les Breuleux	2	0	8
Movelier	0	3	8
Vendlincourt	0	2	8
Bassecourt	9	5	7
Muriaux	0	0	6
Basse-Allaine	4	8	5
Fontenais	2	1	5
Alle	2	2	4
Bure	52	8	4
Coeuve	0	0	4
Develier	4	1	4
Glovelier	0	45	4
Soubey	2	0	4
Soulce	0	0	4
Soyhières	7	7	4
Vicques	5	52	4
Montfaucon	2	7	3
Clos du Doubs	7	36	2
Cornol	1	4	2
Courchavon	0	0	2
Courtedoux	0	2	2
Le Bémont (JU)	0	0	2
Les Enfers	0	0	2
Lugnez	10	2	2
Saint-Brais	3	0	2
Undervelier	2	6	2
Autres communes	33	13	1

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2009	2010	2011
Total général infractions à la LEtr	114	80	72
Total entrée/séjour/sortie illégal	24	20	30
Violation des dispositions sur l'entrée	9	1	4
Séjour illégal	13	17	26
Entrer/quitter la Suisse sans passer par poste front. autorisé	2	2	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	7	4	5
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	7	4	5
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégales	69	49	36
Exercer une activité lucrative sans autoris.	38	33	27
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	31	16	9
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0
Total induire la justice en erreur	0	0	0
Fausse indications / dissimulation de faits	0	0	0
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	0	0
Total autres infractions à la LEtr	14	7	1
Non-respect assign. lieu de résidence	0	7	1
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	0	0	0
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	0	0
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	14	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

	2009	2010	2011
Porrentruy	47	51	36
Delémont	56	21	34
Les Franches-Montagnes	11	8	2

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts

4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

	2009	2010	2011
Delémont	22	6	24
Boncourt	5	12	11
Haute-Ajoie	2	4	6
Lugnez	0	0	5
Bassecourt	2	2	3
Courgenay	1	0	3
Courrendlin	5	2	3
Courroux	0	0	2
Courtedoux	1	6	2
Fahy	5	0	2
La Baroche	2	4	2
Alle	1	0	1
Beurnevésin	2	0	1
Coeuve	0	1	1
Fontenais	0	0	1
Les Breuleux	2	4	1
Porrentruy	15	20	1
Saignelégier	5	2	1
Soyhières	2	3	1
Undervelier	0	3	1
Basse-Allaine	8	1	0
Boécourt	3	1	0
Bonfol	0	0	0
Bourrignon	0	s.i.	0
Bressaucourt	0	0	0
Bure	1	0	0
Châtilion (JU)	0	0	0
Clos du Doubs	4	3	0
Corban	0	0	s.i.
Cornol	0	0	0
Courchapoix	0	0	0
Courchavon	0	0	0
Courfaivre	2	0	0
Courtételle	6	3	0
Damphreux	s.i.	0	0
Develier	0	0	0
Ederswiler	s.i.	0	0
Glovelier	0	1	0
Grandfontaine	0	0	0
La Chaux-des-Breuleux	0	s.i.	0
Autres communes	18	2	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2009	2010	2011
Total infractions de violence	360	330	413
Violence grave (exercée)	7	6	15
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	0	0	2
Homicides avec arme à feu	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	0
Homicides autre instrument	0	0	2
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	2	7
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	4	2	6
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0
Viol (Art. 190)	2	4	6
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	257	247	295
Lésions corporelles simples (Art. 123)	106	104	148
Voies de fait (Art. 126)	90	66	49
Participation à rixe (Art. 133)	10	18	18
Participation à agression (Art. 134)	10	29	16
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	7	5	10
Contrainte (Art. 181)	12	8	15
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	1	4	9
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	2	12
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	15	11	17
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	96	77	103
Menaces (Art. 180)	93	76	95
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	3	1	8

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 43: Infractions de violence

4.1.12 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

	2009	2010	2011
Total infractions de violence domestiques	178	148	159
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	1	1
Lésions corporelles simples (Art. 123)	41	22	28
Voies de fait (Art. 126)	34	23	14
Mise en danger vie (Art. 129)	2	2	5
Injure (Art. 177)	38	39	36
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	3	10	8
Menaces (Art. 180)	43	32	38
Contrainte (Art. 181)	5	5	8
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	0	2	2
Actes sexuels enfant (Art. 187)	6	4	5
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	1	0	2
Viol (Art. 190)	1	2	1
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0
Autres articles du CP	4	6	10

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2009	2010	2011
Total patrimoine (incl. Art 94 LCR)	2 067	2 338	2 547
Appropr. illégitime (Art. 137)	11	22	21
Abus de confiance (Art. 138)	10	20	12
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	934	1 111	1 263
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	293	341	366
Brigandage (Art. 140)	7	5	10
Soustraction de chose (Art. 141)	0	1	1
Soustraction de données (Art. 143)	0	0	1
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	0	0	4
Dom. à la propriété (Art. 144)	434	361	324
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	315	414	447
Escroquerie (Art. 146)	33	31	65
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	11	12	16
Filouterie d'auberge (Art. 149)	1	3	1
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	2	3	1
Extorsion et chantage (Art. 156)	3	1	8
Gestion déloyale (Art. 158)	1	2	2
Détournement de salaire (Art. 159)	0	0	0
Recel (Art. 160)	6	9	3
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	0	0	0
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	0	1	0
Autres infractions contre le patrimoine	6	1	2

© Office fédéral de la statistique (OFS)

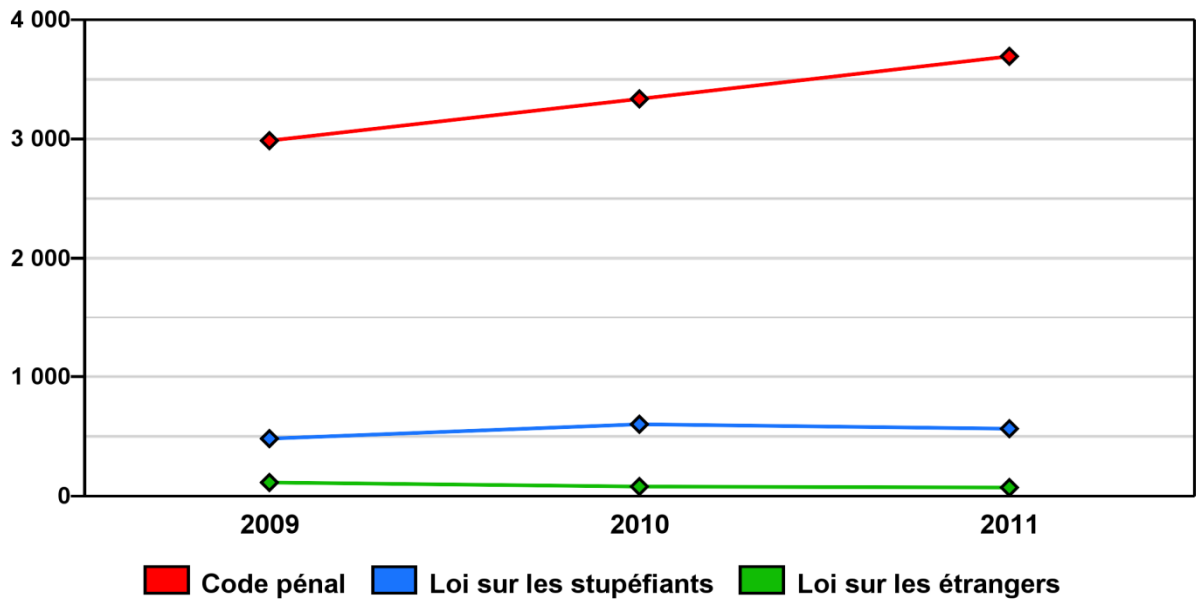
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2012

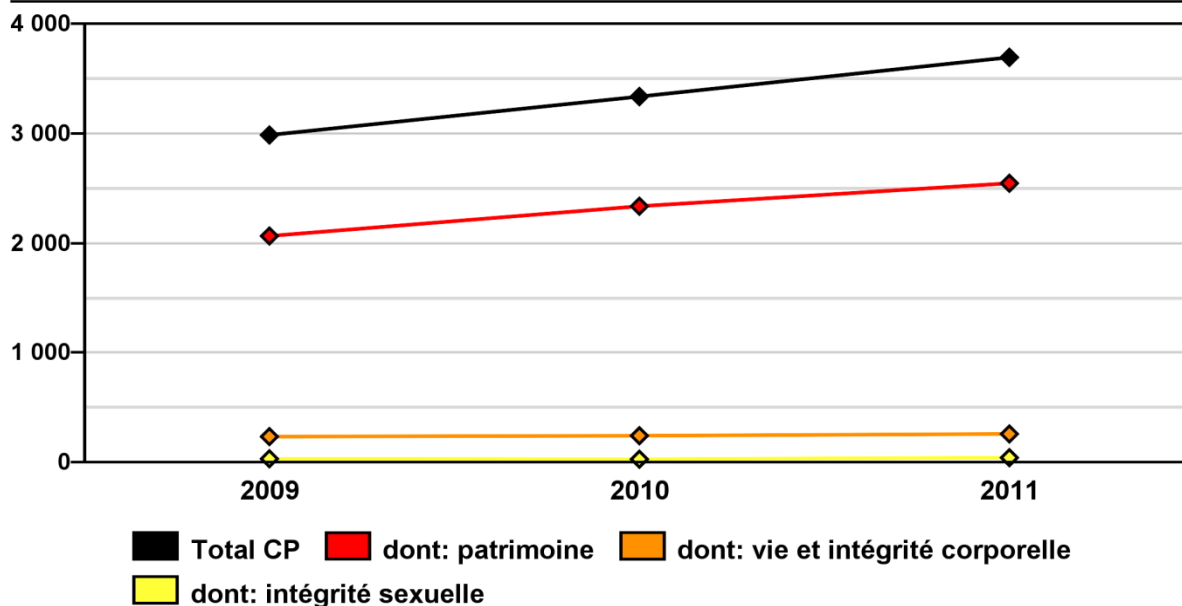
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 33: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2012

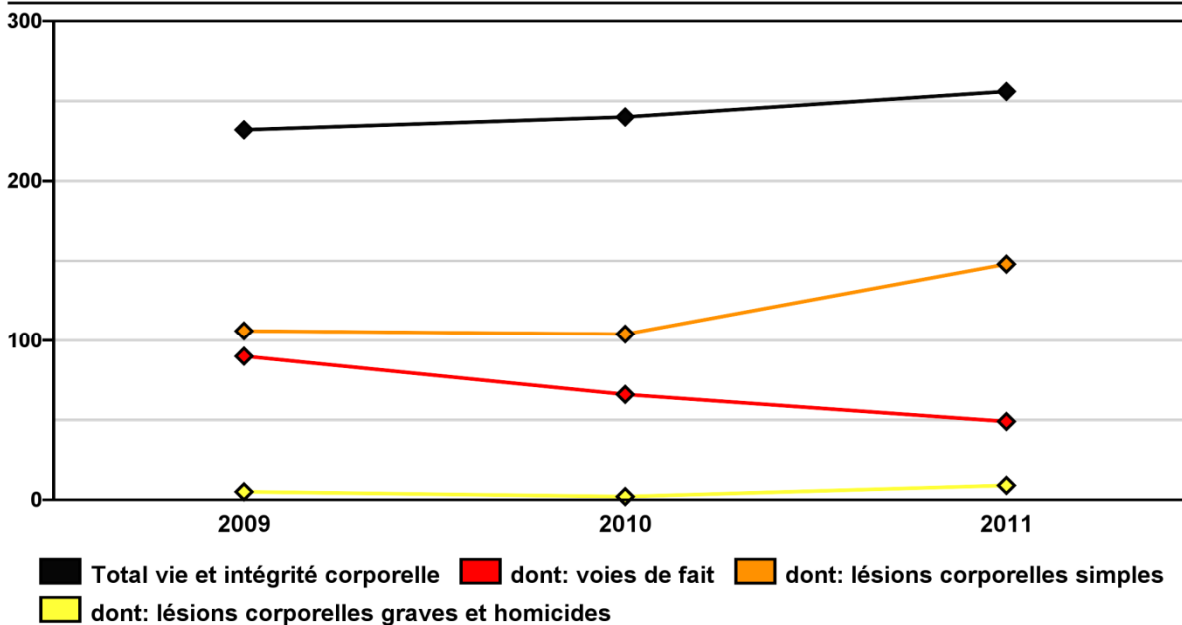
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 34: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2012

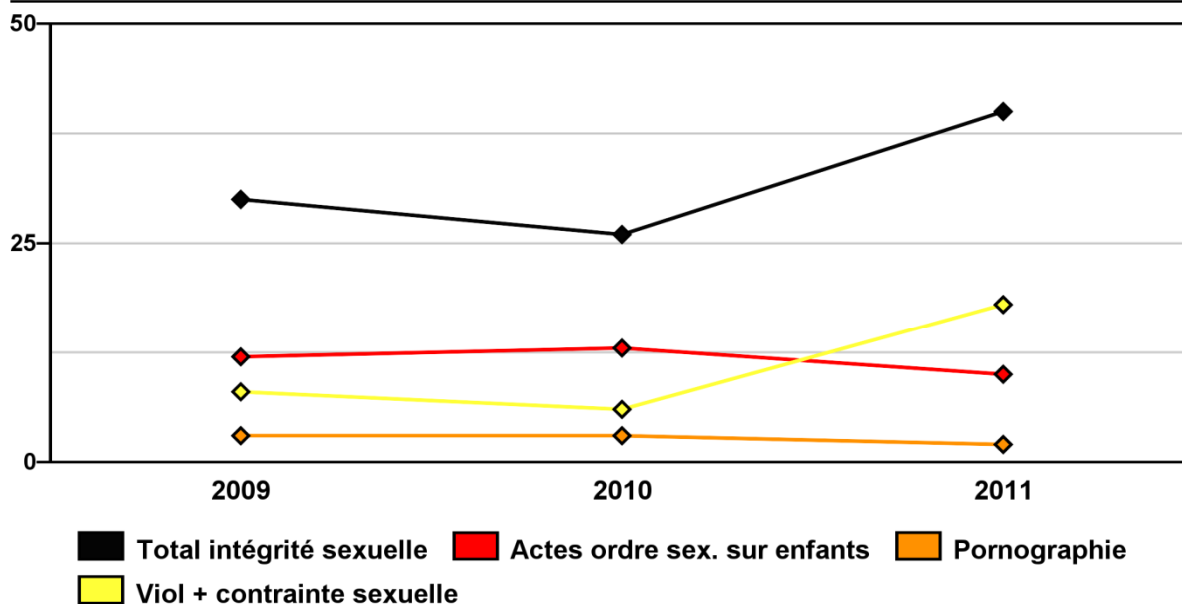
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 35: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2012

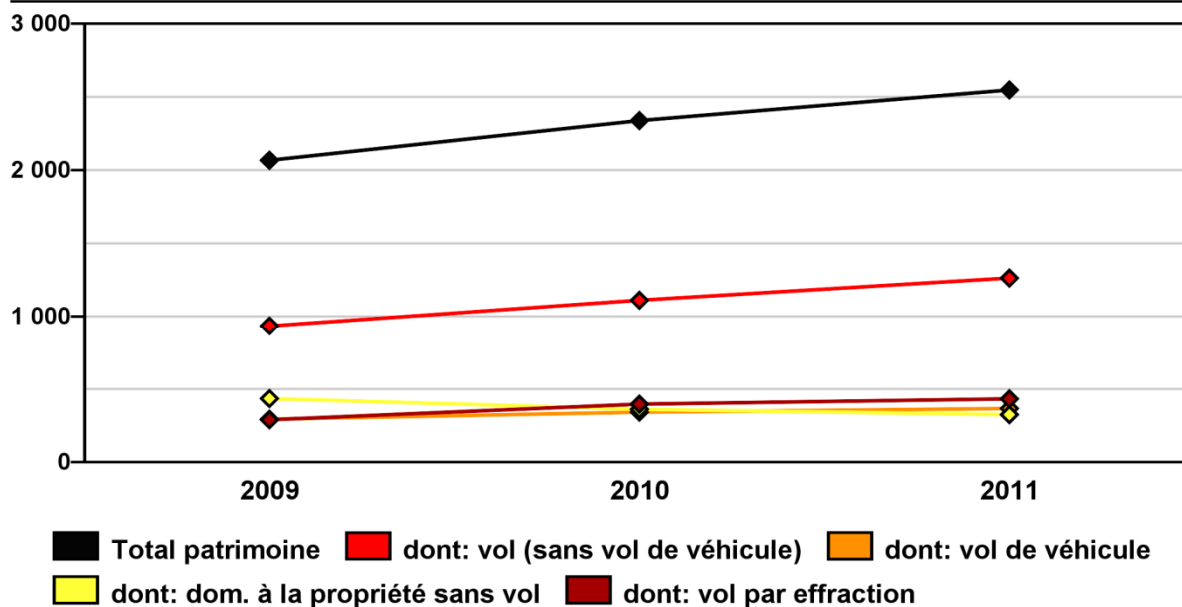
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 36: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2012

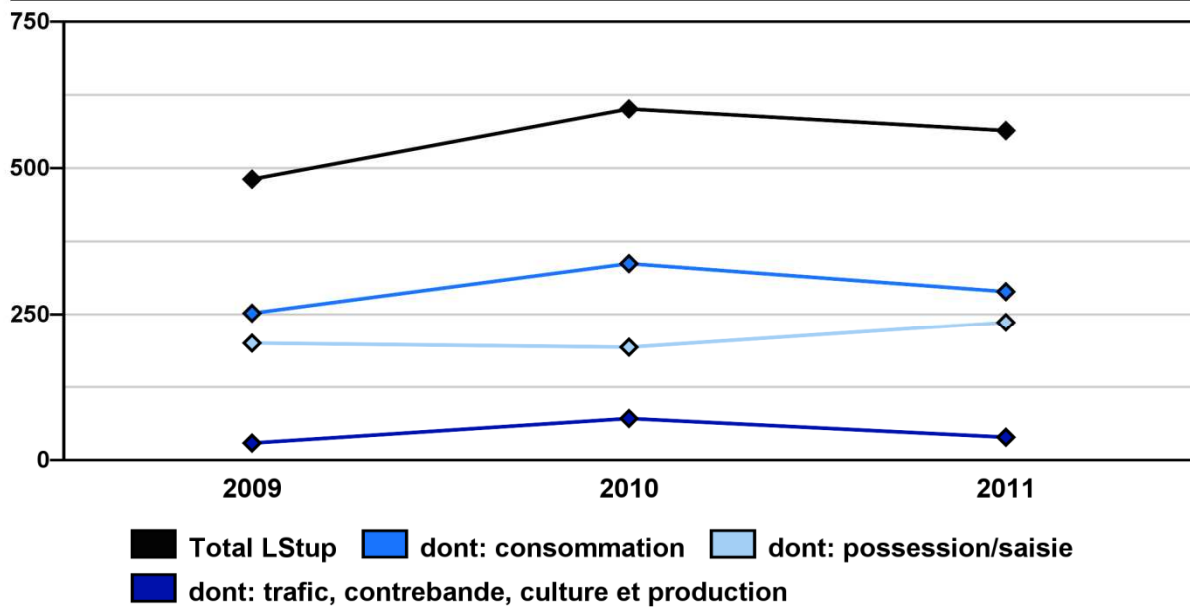
Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 37: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2012

Source: SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2010	2011	Différence
Total incendie	16	14	-13%
dont cause inconnue	0	3	s.i.
dont cause technique	14	10	-29%
dont cause naturelle	2	1	-50%
Total incendie de véhicule	0	0	0%
Total explosion	0	0	0%
Total décès extraordinaire	22	17	-23%
dont cause naturelle	22	12	-45%
dont cause inconnue	0	5	s.i.
Total suicide	14	19	36%
dont par arme à feu	4	7	75%
dont par pendaison	3	7	133%
dont par noyade	0	0	0%
dont par inhalation de gaz	0	1	s.i.
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	0	1	s.i.
dont par collision	1	0	-100%
dont par précipitation dans le vide	0	0	0%
dont par arme blanche	0	0	0%
dont par étouffement	0	0	0%
dont par immolation	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	4	2	-50%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	2	1	-50%
Total tentative de suicide	9	7	-22%
Total accident (sans LCR)	5	9	80%
dont de travail	1	6	500%
dont de sport ou loisir	0	0	0%
dont noyade ou accident de plongée	1	0	-100%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (Y.c de téléphérique et funiculaire)	0	1	s.i.
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	3	2	-33%
Total personne disparue	22	12	-45%
dont disparue	13	8	-38%
dont évadée	0	1	s.i.
dont en fuite	9	3	-67%
Total intervention dans la sphère privée	0	0	0%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire « personne morale » ou « personne physique », les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art.

2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres» .

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2011. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, 3 fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	11
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions.....	12
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district.....	15
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	19
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	21
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	22
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	27
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	28
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	28
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	29
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	31
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	34
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	35
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	37
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	39
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions	42
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions.....	43
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions	45
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions.....	48
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus... 53	53
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	53
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 54	54
Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution.....	54
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants.....	55
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	57
Tableau 33: Infractions selon la loi	58
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	59
Tableau 35: Code pénal: Infractions selon les districts.....	60
Tableau 36: Code pénal: Infractions selon les communes.....	61
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	62
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les districts.....	62
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les communes	63
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers	64
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions selon les districts.....	64
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les communes.....	65
Tableau 43: Infractions de violence	66
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	67
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine	68
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	73

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	10
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	11
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	13
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	14
Figure 5: Code pénal (CP): fréquence (‰) par commune	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune.....	18
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par district	20
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par commune.....	21
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	24
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	24
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour).....	25
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	30
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	32
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	32
Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	Erreur ! Signet non défini.
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument.....	33
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	37
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	38
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	39
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	40
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	41
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	43
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	44
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	45
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	46
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	47
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	48
Figure 30: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction.....	49
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	51
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	52
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	56
Figure 34: Infractions selon la loi	69
Figure 35: Code pénal: sélection de titres.....	70
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	70
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	71
Figure 38: Infractions contre le patrimoine.....	71
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	72